



Comité Intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget

## Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)

### Bassin versant du lac du Bourget

#### Annexe 4b

#### Analyse multicritères (AMC) du projet de la Leysse aval



Crue du Sierroz le 16 juin 2016  
(Aix-les-Bains)



Crue de la Leysse le 4 janvier 2018  
(La Motte-Servolex)



Crue de l'Hyères le 14 février 1990  
(Chambéry)

# Mission de Maîtrise d'Œuvre pour les travaux de protection contre les inondations et de restauration de la Leysse aval

## Analyse Multicritères du projet d'aménagement



Restauration des digues de la Leysse – photographie Chambéry Métropole ©

Affaire suivie par :



Responsable d'affaire : Gurvan PEDEN  
Chargé d'étude : Hippolyte GRANADOS



Responsables d'affaire : Yoann LAFFONT  
Chargé d'étude : Luc DURON

Version	Date	Rédaction	Validation	Commentaire
A	02/12/2020	SEPIA : HG CNR : ST/LD	SEPIA :GP CNR : YL	Eléments d'ACB comparative des différents projets envisagés
B	25/02/2021	SEPIA : HG CNR : ST/LD	SEPIA :GP CNR : YL	Rapport AMC complet
C	16/04/2021	SEPIA : HG CNR : ST/LD	SEPIA :GP CNR : YL	Modélisation et prise en compte d'une crue supplémentaire (Q500) dans l'AMC du scénario final

S E P I A C O N S E I L S

Siège : 53, rue de Turbigo - 75003 PARIS France

Agence Chambéry : 19 rue du Lac Saint-André, BP503 - Savoie Technolac, 73370 LE-BOURGET-DU-LAC

Téléphone : +33 1 53 01 92 95 O fax : +33 1 42 71 85 24 O e-mail : sephia@sephia-uw.fr O <http://www.sephia-uw.fr>  
S.A.S. au capital de 50 000€ - R.C.S. Paris B 382 310 761 - APE 742C O Siret 382 310 761 00038 O N°Identification TVA : FR27382310761

# Table des matières

<b>LISTE DES FIGURES .....</b>	<b>6</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>6</b>
<b>LISTE DES ANNEXES.....</b>	<b>7</b>
<b>CHAPITRE 1 : METHODOLOGIE ET ELEMENTS D'ANALYSE GENERALE COMMUNS AUX DEUX PROJETS ENVISAGES.....</b>	<b>8</b>
<b>1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE .....</b>	<b>9</b>
1.1. Contexte .....	9
1.2. Objectifs de l'étude et structure du rapport .....	9
1.3. Méthodologie suivie .....	9
<b>2. ETAT INITIAL DES OUVRAGES ET AMENAGEMENTS ENVISAGES .....</b>	<b>10</b>
2.1. Localisation du secteur concerné par les aménagements .....	10
2.2. Ouvrages de protection existants .....	11
2.2.1. Généralités .....	11
2.2.2. Système d'endiguement SE2 (rive droite).....	12
2.2.3. Système d'endiguement SE5 (rive gauche).....	12
2.3. Scénarios d'aménagements envisagés par le CISALB.....	13
<b>3. PERIMETRE RETENU POUR L'ANALYSE SOCIOECONOMIQUE DES PROJETS .....</b>	<b>15</b>
<b>4. CARACTERISATION DES ALEAS.....</b>	<b>16</b>
4.1. Scénarios d'inondation étudiés.....	16
4.1.1. Crue des premiers dommages .....	16
4.1.2. Scénarios d'inondation modélisés .....	16
4.1.3. Saisonnalité et durée des inondations .....	16
4.1.4. Hypothèses liées aux probabilités de rupture des ouvrages .....	16
4.2. Modélisation hydraulique.....	19
4.2.1. Modèle hydraulique .....	19
4.2.2. Dynamique de rupture .....	20
4.3. Impact hydraulique des projets d'aménagements .....	21
4.3.1. Scénario 1.....	21

4.3.2. Scénario 3.....	22
<b>5. EVALUATION DES COUTS DES SCENARIOS D'AMENAGEMENT.....</b>	<b>23</b>
5.1. Coûts initiaux.....	23
5.1.1. Coûts d'investissement .....	23
5.1.2. Coûts environnementaux .....	23
5.1.3. Bilan des coûts initiaux.....	24
5.2. Coûts annuels différés .....	25
5.2.1. Coûts d'entretien .....	25
5.2.2. Coûts de réparation .....	26
5.2.3. Bilan des coûts annuels différés.....	26
5.3. Bilan des coûts associés à chaque scénario d'aménagements .....	27
<b>6. CARACTERISATION DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE .....</b>	<b>28</b>
6.1. Catégories d'enjeux étudiées.....	28
6.2. Caractérisation des enjeux.....	28
<b>CHAPITRE 2 : ANALYSE COUTS-BENEFICES SIMPLIFIEE DES 2 SCENARIOS D'AMENAGEMENT ENVISAGEABLES.....</b>	<b>29</b>
<b>1. CALCUL DES MONTANTS DE DOMMAGES CAUSES PAR LES INONDATIONS .....</b>	<b>30</b>
1.1. Généralités sur le calcul des dommages.....	30
1.2. Dommages aux habitations .....	31
1.3. Dommages aux entreprises.....	32
1.4. Dommages aux établissements publics.....	33
1.5. Dommages aux activités agricoles .....	34
1.6. Analyse qualitative des dommages pour chaque scénario de crue .....	35
1.6.1. Situation initiale .....	35
1.6.2. Situation aménagée .....	36
<b>2. ANALYSE COUTS-BENEFICES COMPARATIVE ET SIMPLIFIEE DES DEUX SCENARIOS D'AMENAGEMENTS ENVISAGEABLES.....</b>	<b>37</b>
2.1. Evaluation des bénéfices associés à chaque scénario d'aménagement .....	37
2.2. Hypothèses et méthodologie de calcul des indicateurs synthétiques .....	38
2.2.1. Horizon temporel de l'analyse et taux d'actualisation appliqué.....	38
2.2.2. Scénario de référence considéré pour l'analyse des projets .....	38

2.2.3.	Probabilité annuelle de rupture dans le scénario de référence.....	39
2.2.4.	Coûts annuels d'investissement dans le scénario de référence ( $CI_{ref}$ ) .....	40
2.2.5.	Coûts annuels différés dans le scénario de référence .....	40
2.2.6.	Dommages Moyens Annuels de la situation de référence .....	41
<b>2.3.</b>	<b>Résultats de l'analyse coûts-bénéfices comparative .....</b>	<b>42</b>
<b>CHAPITRE 3 : ANALYSE MULTICRITERE DU SCENARIO D'AMENAGEMENT RETENU .....</b>		<b>43</b>
<b>1.</b>	<b>PROJET D'AMENAGEMENT RETENU PAR LE CISALB.....</b>	<b>44</b>
1.1.	Critères de choix du scénario retenu.....	44
1.2.	Rappel des coûts associés au scénario d'aménagement retenu .....	45
<b>2.</b>	<b>ANALYSE ELEMENTAIRE DE LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE AVANT ET APRES REALISATION DES AMENAGEMENTS .....</b>	<b>46</b>
2.1.	Indicateurs liés aux montants de dommages .....	46
2.1.1.	Rappel des montants de dommages calculés pour la crue de projet .....	46
2.1.2.	Calcul des dommages pour la crue cinqcentennale .....	47
2.2.	Indicateurs non monétaires .....	49
2.2.1.	Indicateurs prioritaires du guide AMC .....	49
2.2.2.	Indicateurs secondaires du guide AMC .....	51
2.2.3.	Indicateur complémentaire : capacité d'accueil maximale totale de l'ensemble des établissements recevant du public en zone inondable .....	52
2.2.4.	Conclusions de l'analyse élémentaire .....	52
<b>3.</b>	<b>ANALYSE SYNTHETIQUE DU PROJET D'AMENAGEMENTS .....</b>	<b>53</b>
3.1.	Résultats de l'analyse synthétique.....	53
3.2.	Analyse d'incertitude.....	55
3.3.	Conclusion de l'analyse synthétique .....	55
<b>4.</b>	<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>56</b>

## Liste des figures

Figure 1 : Localisation du tronçon de la Leysse concerné par les aménagements .....	10
Figure 2 : Localisation des systèmes d'endiguements concernés par l'étude par rapport aux systèmes d'endiguements de l'ensemble Leysse-Hyères .....	11
Figure 3 : Photographies des systèmes d'endiguement actuels (source CNR) .....	12
Figure 4 : Principe d'aménagement des 3 scénarios étudiés .....	14
Figure 5 : Vue d'ensemble des variantes du scénario d'aménagement n°3 envisagés au démarrage de l'étude	14
Figure 6 : Périmètre d'étude retenu pour l'analyse des projets d'aménagements et hauteurs de submersion modélisées pour la Q100 à l'état initial .....	15
Figure 7: Emprise du modèle hydraulique .....	19
Figure 8 : Analyse de l'impact hydraulique du scénario 1 pour la crue centennale .....	21
Figure 9 : Analyse de l'impact hydraulique du scénario 3 pour la crue centennale .....	22
Figure 10 : Localisation des principales zones de concentration d'enjeux dans le territoire d'étude .....	30
Figure 11: Exemple de fonctions de dommages nationales aux parcelles agricoles .....	34
Figure 12 : Représentation schématique du scénario conforté et du scénario de référence (SEPIA Conseils) ....	39
Figure 13 : Illustration d'une courbe des probabilités de rupture d'ouvrages en fonction de la fréquence de retour des évènements étudiés (extrait des Annexes Techniques du guide AMC 2018) .....	39
Figure 14 : Représentation schématique du scénario de référence et du scénario conforté prenant en compte l'occurrence d'un évènement provoquant des dommages substantiels sur les ouvrages durant l'intervalle temporel de l'étude (SEPIA Conseils).....	41
Figure 15 : Critères et résultats de l'analyse des différents scénarios d'aménagements .....	44
Figure 16 : Principe d'aménagement du scénario retenu .....	44
Figure 17 : Courbes dommages-fréquences en état actuel avec ruptures (en bleu) et état aménagé – scénario 3 (en rouge).....	48

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Bilan des scénarios de crue étudiés.....	18
Tableau 2: Coûts initiaux associés à chaque projet d'aménagement .....	24
Tableau 3 : Tableau de synthèse des ratios linéaires de coûts d'investissement, entretien et gestion proposés par le guide <i>Coûts de protections contre les inondations fluviales</i> , CEREMA 2018.....	25
Tableau 4 : Hypothèses de dégradation des ouvrages retenues pour chaque scénario d'inondation .....	26
Tableau 5: Coûts annuels différés associés à l'état initial et à chaque projet d'aménagement .....	27
Tableau 6 : Comparaison des coûts associés à l'état initial et à chaque scénario d'aménagement .....	27
Tableau 7 : Logements exposés et montant des dommages calculés pour chaque scénario de crue étudié (dommages donnés en € HT de l'année 2020) .....	31
Tableau 8 : Entreprises exposées et montant des dommages calculés pour chaque scénario de crue étudié (dommages donnés en € HT de l'année 2020) .....	32
Tableau 9 : Etablissements publics et ERP exposés et montant des dommages calculés pour chaque scénario de crue étudié (dommages donnés en € HT de l'année 2020) .....	33
Tableau 10 : Surfaces de parcelles agricoles exposées et montant des dommages calculés pour chaque scénario de crue étudié (dommages donnés en € HT de l'année 2020) .....	34

Tableau 11 : Bilan de la vulnérabilité du territoire en situation avant et après aménagement .....	37
Tableau 12 : Bilan de l'ensemble des indicateurs évalués pour chaque scénario d'aménagement .....	42
Tableau 13: Coûts initiaux associés au scénario d'aménagement n°3 (solution de base) .....	45
Tableau 14: Coûts annuels différés associés au scénario d'aménagement n°3 (solution de base) .....	45
Tableau 15 : Indicateurs liés aux montants de dommages causés par la crue de projet avant et après aménagement.....	46
Tableau 16 : Résultats de l'évaluation des indicateurs non monétaires prioritaires pour la crue de projet avant et après aménagement .....	49
Tableau 17 : Résultats de l'évaluation des indicateurs non monétaires prioritaires pour la crue de projet avant et après aménagement .....	51
Tableau 18 : Résultats de l'évaluation de la capacité d'accueil maximale totale de l'ensemble des établissements recevant du public en zone inondable pour la crue de projet avant et après aménagement.....	52
Tableau 19 : Montants de dommages, habitants et emplois exposés pour une crue cinqcentennale avec rupture d'ouvrages, en état initial (digues dégradées) et en état aménagé (scénario 3) .....	47
Tableau 20 : Indicateurs synthétiques liés aux dommages évités grâce aux aménagements (valeurs monétaires en € HT 2020, arrondies à 10 k€) .....	53
Tableau 21 : Indicateurs synthétiques liés aux enjeux protégés par les aménagements .....	54
Tableau 22 : Bilan des résultats des analyses d'incertitudes .....	55

### Liste des annexes

Annexe 1 : Cartographie des hauteurs de submersion issues des modélisations

Annexe 2 : Cartographie des enjeux exposés aux inondations

Annexe 3 : Tableaux détaillé des recensements d'enjeux exposés et des montants de dommages calculés pour chaque scénario d'inondation étudié

Annexe 4 : Indicateur P5 – carte des routes structurantes exposées pour la crue de projet avant et après réalisation des aménagements

Annexe 5 : Indicateur P10 – carte des ICPE exposés pour la crue de projet avant et après réalisation des aménagements

Annexe 6 : Tableau détaillé du calcul des indicateurs synthétiques financiers

Annexe 7 : Tableau détaillé du calcul des indicateurs synthétiques liés aux enjeux

# Chapitre 1 : Méthodologie et éléments d'analyse générale communs aux deux projets envisagés

---

## 1. Contexte et objectifs de l'étude

### 1.1. Contexte

Depuis 2005, l'agglomération de Grand Chambéry a initié un ambitieux programme de travaux de protection contre les inondations qui s'est traduit par des travaux sur la Leysse et l'Albanne au centre-ville de Chambéry de part et d'autre de leur confluence, la réalisation du bras de décharge de la Leysse et l'aménagement de Leysse depuis le pont des Allobroges jusqu'à l'aval de l'A41 (travaux dits confluence Leysse/Hyères).

Le CISALB est actuellement en cours d'élaboration d'un dossier PAPI à l'échelle de l'ensemble du bassin versant du lac du Bourget. Un des aménagements principaux des axes 6 et 7 du programme d'actions consiste à poursuivre ces travaux de l'aval du pont de l'A41 jusqu'au pont du Tremblay (systèmes d'endiguement n°2 et 5), avec pour double objectif d'assurer la protection des personnes et des biens contre les débordements et ruptures de digues (pour la crue centennale du PPRI), ainsi que la restauration écologique de la Leysse.

### 1.2. Objectifs de l'étude et structure du rapport

Cette étude d'inscrit dans la mission de maîtrise d'œuvre pour la définition des travaux.

Ses objectifs étaient les suivants :

- Apporter des éléments d'analyse comparative de la pertinence socio-économique des différents scénarios d'aménagements envisagés par le CISALB, afin de permettre d'identifier le scénario final qui sera retenu et mis en œuvre (*Phase 1 de l'étude*),
- Réaliser l'Analyse Multicritères complète du projet d'aménagement retenu par le CISALB, conformément au cahier des charges PAPI 3 (*Phase 2 de l'étude*).

Le présent rapport est donc organisé en cohérence avec ces objectifs :

- Présentation des éléments généraux relatifs au territoire et aux projets d'aménagement envisagés par le CISALB au lancement de l'étude,
- Eléments d'analyse coûts-bénéfices comparative simplifiée des 2 scénarios d'aménagements envisageables,
- Analyse Multicritères du projet retenu par le CISALB à l'issue de l'analyse coûts-bénéfices comparative.

### 1.3. Méthodologie suivie

La méthodologie appliquée dans le cadre de cette étude s'appuie largement sur celle décrite dans la dernière version du « *Guide méthodologique pour Analyses Multicritères des projets de prévention des inondations* » publiée par le Commissariat général au Développement Durable (CGDD)<sup>1</sup>, au printemps 2018.

Les hypothèses et la méthodologie retenues dans cette étude ont été largement détaillées dans une note validée par le CISALB et présentée pour validation à la DREAL en juin 2020.

<sup>1</sup> Dans la suite de ce rapport, ce guide sera désigné comme le « *guide méthodologique AMC 2018* » ou « *guide AMC* ».

## 2. Etat initial des ouvrages et aménagements envisagés

### 2.1. Localisation du secteur concerné par les aménagements

Le secteur concerné par le projet d'aménagement porte sur un linéaire de 2.8 km, entre le pont de l'A41, à l'amont (PKL6.250) et le pont du Tremblay à l'aval (PKL3.430), sur les communes de la Motte-Servolex et Voglans (73).

Au droit du secteur d'étude, la Leysse reçoit un affluent, le ruisseau des Marais, qui conflue en rive gauche au PKL3.8.



Figure 1 : Localisation du tronçon de la Leysse concerné par les aménagements

## 2.2. Ouvrages de protection existants

### 2.2.1. Généralités

La Leysse est endiguée en rive gauche de l'amont du secteur jusqu'à la confluence du ruisseau des marais (système d'endiguement SE5) et en rive droite sur la totalité du secteur d'étude (système d'endiguement SE2, sous-système SE2.2.).

Le projet intéressé :

- le lit de la Leysse et l'endiguement rive droite (partie aval du SE2.2) sur la totalité du linéaire d'étude,
- l'endiguement gauche (partie aval du SE5) du PKL5.65 (limite des travaux d'aménagement de la confluence Leysse-Hyères à Chambéry, cf. § 2.1.3.2) jusqu'à la confluence du ruisseau des marais.

La carte suivante localise les digues du secteur d'étude à l'échelle des systèmes d'endiguement de l'ensemble Leysse-Hyères.



Figure 2 : Localisation des systèmes d'endiguements concernés par l'étude par rapport aux systèmes d'endiguements de l'ensemble Leysse-Hyères



A gauche : vue aérienne de la Leysse dans le sens amont aval (digues RG à gauche de l'image) ; à droite : talus amont de la rive gauche vue de la rive opposée.

Figure 3 : Photographies des systèmes d'endiguement actuels (source CNR)

#### 2.2.2. Système d'endiguement SE2 (rive droite)

Le système d'endiguement SE2, en rive droite, débute en amont du secteur d'étude et s'étend plus à l'aval jusqu'au lac du Bourget, en rive droite du bras de décharge de Technolac. Le sous ensemble SE2.2 s'étend du PKL8.0 jusqu'à l'entrée du bras de décharge de Technolac, au PKL3.3. A l'amont du secteur d'étude le SE2.2 a fait l'objet de travaux de confortement qui se sont achevés en 2018. Ce système protège la plaine alluviale rive droite de la Leysse, comprenant notamment la zone d'activité des Landiers et la zone d'activité de la Prairie.

Les Etudes de Danger réalisées par le CISALB ont révélé que ces ouvrages anciens, marqués notamment par une végétation très importante, présentent un risque élevé de rupture. Le niveau de sûreté a été fixé à la crue décennale.

#### 2.2.3. Système d'endiguement SE5 (rive gauche)

Le système SE5 s'étend en rive gauche du pont de l'A41 jusqu'à la confluence du ruisseau des marais, au PKL3.8. Il protège la plaine agricole de Pré-Marquis. A l'amont du PKL5.65, il a fait l'objet de travaux (élargissement, confortement et création du déversoir de Pré-Marquis).

Les Etudes de Danger réalisées par le CISALB sur ce système d'endiguement ont apporté les mêmes conclusions sur le niveau de dégradation des ouvrages que pour le SE2.

## 2.3. Scénarios d'aménagements envisagés par le CISALB

Étant donnée la présence d'un réseau d'assainissement dans le corps de la digue rive droite (émissaire des eaux usées Ø1200), une réfection intégrale de cet endiguement engendrerait des surcoûts très importants lié au dévoiement de cette infrastructure (coût estimée à plus de 9M€ pour les travaux de dévoiement uniquement).

En conséquence, trois scénarios d'aménagement sont envisagés par le CISALB, limitant les interfaces avec les réseaux :

- **Scénario n°1 : Réfection de la digue en rive droite sans emprise sur la section d'écoulement :**
  - Confortement de la digue rive droite par la mise en place d'un rideau de palplanche auto-stable sur l'essentiel du linéaire,
  - Utilisation de technique alternative (confortement par épaulement du talus amont) au droit de l'ancien lit de la Leysse (secteur dévié en 2018), ne participant pas à l'écoulement,
  - Pas d'intervention sur la digue rive gauche.
- **Scénario n°2 : Réfection de la digue en rive droite et élargissement minimal en rive gauche :**
  - Confortement par épaulement du talus amont de la digue rive droite,
  - Réfection et déplacement de la digue rive gauche de façon à compenser l'emprise du confortement de la digue rive droite sur la section d'écoulement.
- **Scénario n°3 : Réfection de la digue en rive droite et élargissement optimal en rive gauche.**
  - Confortement par épaulement du talus amont de la digue rive droite,
  - Réfection et déplacement de la digue rive gauche de façon à permettre des gains hydrauliques à la crue de projet (niveau et/ou vitesses) et une restauration écologique de la Leysse (élargissement de l'espace de liberté, diversification des habitats du lit mineur, restauration de boisements rivulaires, etc.). Ce scénario est conçu comme un compromis entre gains hydrauliques et environnementaux d'une part, et coût foncier, financier et interface avec les usages d'autres part.

Le scénario 2 engendre des impacts environnementaux temporaires très significatifs (déboisement des deux rives) qui ne sont pas compensés par des gains environnementaux significatifs (restitution d'une largeur de lit identique à l'actuelle, peu de marge de manœuvre pour des aménagements hydro-écologiques, intégration limitée à la végétalisation des enrochements). Il s'avère ainsi plus pénalisant sur le plan environnemental que le scénario 1 qui permet de conserver les boisements présents en rive gauche. De plus, le scénario 2 n'apporte pas de bénéfice hydraulique supplémentaire ni d'économie dans les coûts du projet, par rapport au scénario 3. Par conséquent, le scénario 2, bien que chiffré dans l'AVP, n'a pas été simulé hydrauliquement ni pris en compte dans cette étude comparative.

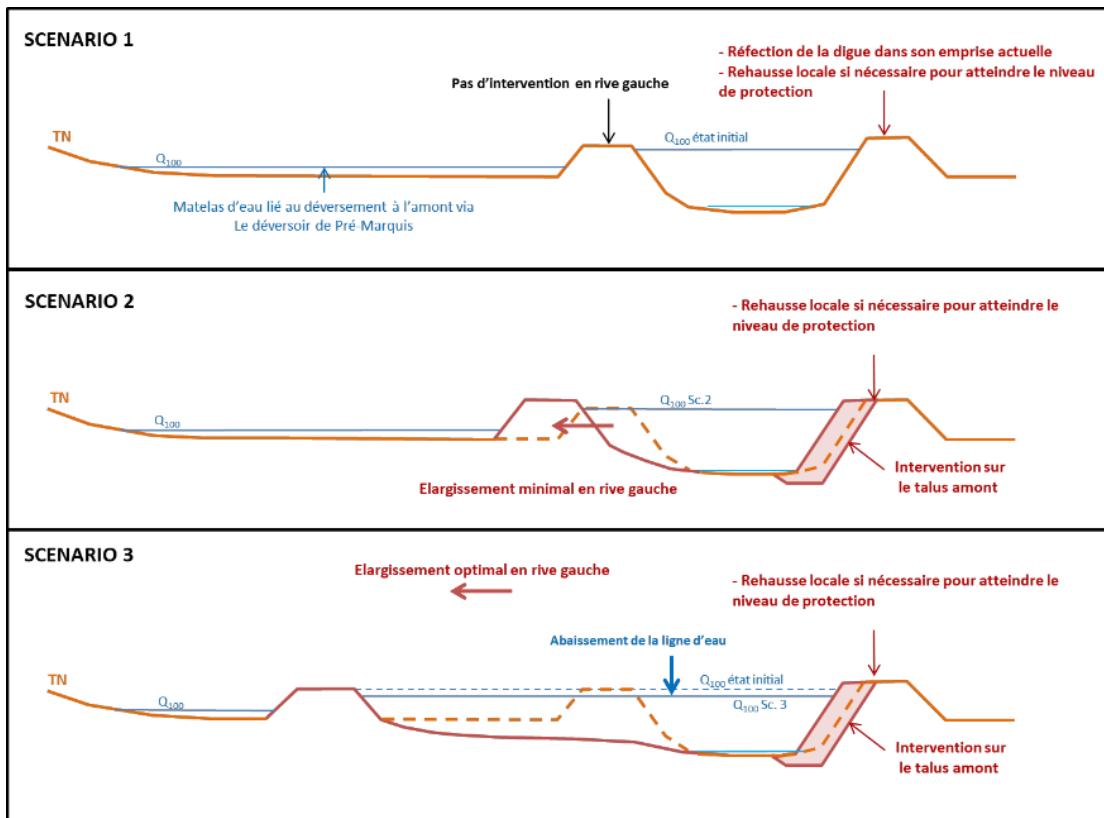


Figure 4 : Principe d'aménagement des 3 scénarios étudiés

En outre, une variante du scénario 3 est intégrée à l'Avant-Projet, caractérisé par un élargissement un peu plus important en rive gauche sur la partie aval. Les simulations réalisées pour la crue de projet indiquent que cette variante présente des incidences hydrauliques assez équivalentes à la solution de base, pour un coût (hors foncier) similaire. Cette variante n'a pas été analysée de manière spécifique dans cette étude comparative.

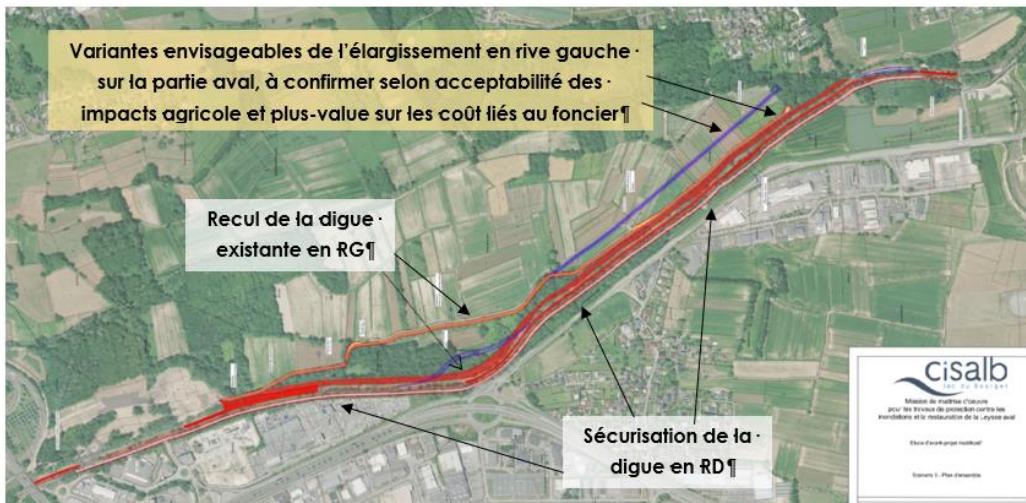


Figure 5 : Vue d'ensemble des variantes du scénario d'aménagement n°3 envisagés au démarrage de l'étude

L'analyse comparative présentée dans le Chapitre 2 porte donc uniquement sur les scénarios 1 et 3 (solution de base).

### 3. Périmètre retenu pour l'analyse socioéconomique des projets

A la différence des études de conception, le périmètre de l'analyse socioéconomique des projets d'aménagement ne se limite pas aux abords immédiats des aménagements : il correspond à l'emprise maximale à l'intérieur de laquelle la réalisation des aménagements des scénarios 1 et 3 entraîne un impact sur l'aléa inondation (présenté en détail au paragraphe suivant).

Il s'étend du pont de l'autoroute A43 au sud à l'entrée du bras de décharge de la Leysse au nord-ouest et à la limite de la zone exposée aux inondations liées à la remontée du niveau du lac du Bourget au Nord-Est (aléa non impacté par les aménagements).

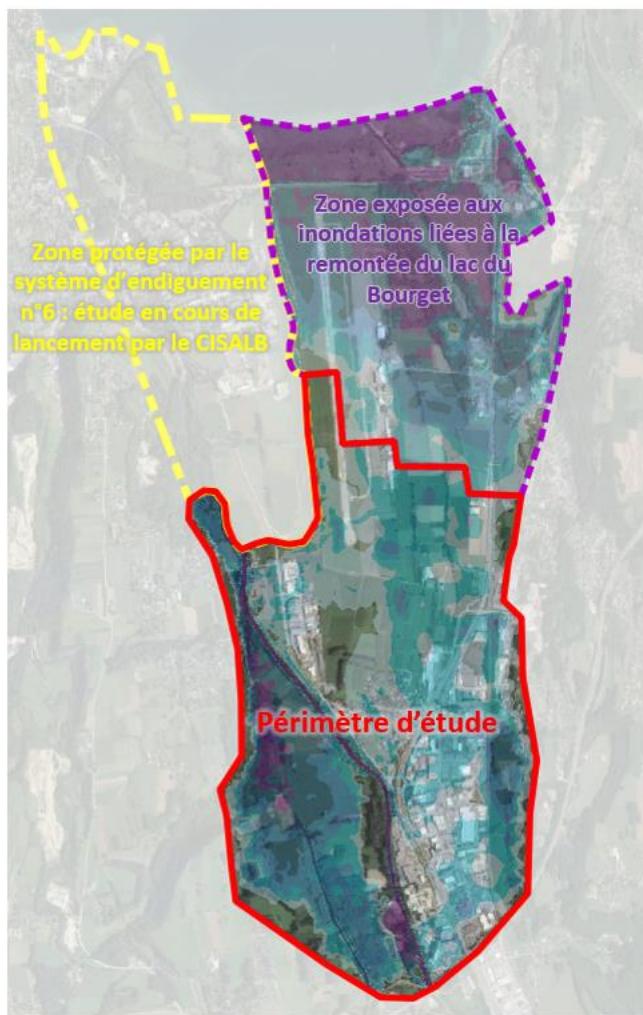


Figure 6 : Périmètre d'étude retenu pour l'analyse des projets d'aménagements et hauteurs de submersion modélisées pour la Q100 à l'état initial

Remarque : la réalisation des travaux entraîne une élévation de la ligne d'eau dans le lit mineur et le bras de décharge de la Leysse à l'aval du secteur d'étude. L'état actuel du modèle hydraulique et des connaissances sur les ouvrages du SE6 ne mettent en évidence aucune aggravation du risque (surverse ou aggravation du risque de rupture) dans ce secteur. Ce risque sera toutefois étudié plus en détail dans le cadre des Etudes de Danger qui seront réalisées par le CISALB en 2021 (procédure d'AO en cours à la date de rédaction du présent rapport).

## 4. Caractérisation des aléas

### 4.1. Scénarios d'inondation étudiés

#### 4.1.1. Crue des premiers dommages

La crue désignée comme « crue des premiers dommages » dans le guide méthodologique AMC 2018 correspond à la crue la plus forte n'engendrant pas de dommages (mais à la limite d'engendrer des dommages) sur le territoire, en situation initiale.

Cette crue n'a donc pas d'intérêt à être modélisée, les dommages évités par les aménagements pour cette crue étant nuls par définition. La détermination de sa période de retour est toutefois importante pour les résultats de l'analyse synthétique des aménagements.

**En cohérence avec les EDD (niveau de protection de la digue fixée à un débit de 200 m<sup>3</sup>/s, proche de la crue quinquennale), cette valeur a été fixée à 5 ans.**

#### 4.1.2. Scénarios d'inondation modélisés

Trois occurrences de crue ont été modélisées, en situation actuelle et en situation projet, en tenant compte des ruptures potentielles de la digue :

- **La crue de période de retour 10 ans** (crue pour laquelle les premiers dommages significatifs sont susceptibles de se produire, à la différence de la « crue des premiers dommages » présentée au paragraphe suivant),
- **La crue de période de retour 30 ans** (crue intermédiaire permettant d'affiner l'analyse, correspondant par ailleurs à la crue de danger de la situation actuelle telle que définie dans les EDD),
- **La crue de période de retour 100 ans** (crue de protection),
- **La crue de période de retour 500 ans** (crue supérieure à la crue de projet, pour laquelle les aménagements projetés ont un impact limité) – **uniquement pour l'AMC complète du scénario retenu.**

*Remarque : En complément de ces crues modélisées, nous avons estimé les dommages causés par une crue extrême (de période de retour « infinie ») : ratio de 1,5 fois le montant des dommages calculés pour la crue maximale modélisée.<sup>2</sup>*

#### 4.1.3. Saisonnalité et durée des inondations

Les crues constatées dans le bassin versant de la Leysse sont des crues le plus souvent hivernales, et relativement rapides. Dans l'ensemble de l'analyse, **nous considérons donc des durées de submersion inférieures à 48 heures.**

#### 4.1.4. Hypothèses liées aux probabilités de rupture des ouvrages

La localisation et les probabilités de rupture ont été établies par la CNR dans le cadre des études de conception des ouvrages.

<sup>2</sup> Préconisation des Annexes Techniques du cahier des charges ACB de 2010, d'après Erdlenbruch et al., 2007

#### 4.1.4.1. Localisation des ruptures et nombre de ruptures par scénario

En rive droite, jusqu'à 4 brèches ont été modélisées :

- Au PKL5.05 (secteur de Villarcher) : il s'agit du secteur présentant le plus fort risque de rupture (nombreux désordres apparents, raideur des talus, étroitesse de l'endiguement, importante mise en charge, fortes vitesses d'écoulement et localisation en extrados) ;
- Au PKL6.12 (secteur « Jean Lain ») : il s'agit d'un secteur sensible à l'érosion externe (forte vitesse d'écoulement) et interne (notamment d'érosion de conduit avec la présence de nombreuses souches sur le talus amont) et présentant une mise en charge importante. Situé à l'amont de plaine des Landiers, cette brèche est susceptible de générer des dommages importants.
- Aux PKL3.48 et PKL3.76 (secteur de la confluence du ruisseau des Marais), des surverses apparaissent à partir de la crue cinqcentennale.

Pour l'état initial, le scénario de rupture par brèche au PKL5.05 est intégré dès la crue décennale. Pour la crue de projet ( $Q_{100}$ ) et la crue cinqcentennale, la probabilité d'une combinaison de plusieurs brèches (2 pour la  $Q_{100}$ , 4 pour la  $Q_{500}$ ) a été vérifiée par la CNR en observant la diminution de la charge hydraulique lors occasionnée par la modélisation d'une brèche seule ( $Q_{100}$ ) ou de 2 brèches ( $Q_{500}$ ).

A l'état initial, aucun scénario de brèche n'est intégré en rive gauche. Pour le scénario de projet n°1, la probabilité de rupture par brèche en rive gauche est augmentée du fait de la suppression des ruptures en rive droite. Un scénario de rupture par brèche au PKL5.2 est intégré à partir de  $Q_{30}$ . Ce secteur présente des désordres importants (végétation, signes d'érosion), il est par ailleurs identifié par le CISALB comme un point potentiel de rupture volontaire afin de soulager la rive droite en cas de nécessité.

#### 4.1.4.2. Probabilités de rupture des ouvrages

##### *En situation dégradée*

Les probabilités de rupture associées à chaque événement sont définies d'après les éléments issus des Etudes de Danger des systèmes d'endiguements.

La crue pour laquelle les premiers dommages se produisent correspond au niveau de sûreté. La réglementation relative aux Etudes de Danger définit ce niveau comme celui pour lequel la probabilité de rupture de la digue est bornée à 5%. Ce niveau est déterminé sur la base du retour d'expérience des crues observées, notamment celle de janvier 2018.

La probabilité de rupture pour la  $Q_{30}$  est définie sur la base du retour d'expérience de la crue de 1990 qui a occasionné une brèche pour la même fréquence de retour, et en cohérence avec les Etudes de Danger. Ce niveau correspond à la crue de danger en l'état actuel, soit la crue au-delà de laquelle la rupture de l'ouvrage est quasi-certaine (probabilité bornée à 50% jusqu'à la crue centennale incluse, puis fixée à 100%).

##### *En situation confortée*

Pour la situation confortée, même si en toute rigueur, un ouvrage n'est jamais indestructible, le guide AMC préconise de considérer que la probabilité de rupture est négligeable pour toutes les crues inférieures ou égales à la crue de dimensionnement

La probabilité de rupture en rive gauche dans le scénario de projet n°1 (intervention en rive droite uniquement) résulte de la charge hydraulique, en tenant compte de l'absence de brèche en rive droite, et par analogie avec les scénarios intégrés pour la rive droite. Enfin, la probabilité d'apparition des 2 brèches en rive droite dans le secteur de la confluence du Ruisseau des Marais est toujours estimée à 100% (brèches certaines car causées par des surverses)..

Le Tableau 1 récapitule l'ensemble des scénarios de crue considérés pour l'analyse :

Tableau 1 : Bilan des scénarios de crue étudiés

Scénario de crue	Période de retour	Etat initial			Etat aménagé (scénario n°1)			Etat aménagé (scénario n°3)		
		Modélisation	Rupture(s)	Probabilité de rupture(s)	Modélisation	Rupture(s)	Probabilité de rupture(s)	Modélisation	Rupture(s)	Probabilité de rupture(s)
Crue la plus forte n'engendrant pas de dommages (« crue des premiers dommages »)	5 ans	✗	Non	≈0%	✗	Non	≈0%	✗	Non	≈0%
Crue pour laquelle les premiers dommages significatifs se produisent	10 ans	✓	1 brèche rive droite (Villarcher)	5%	✓	Non	≈0%	✓	Non	≈0%
Crue intermédiaire permettant d'affiner l'analyse	30 ans	✓	1 brèche rive droite (Villarcher)	50%	✓	Brèche rive gauche PKL 5.2	50%	✓	Non	≈0%
Crue de projet	100 ans	✓	2 brèches rive droite Villarcher et Jean Lain	50%	✓	Brèche rive gauche PKL 5.2.	50%	✓	Non	≈0%
Crue supérieure à la crue de projet, pour laquelle les ouvrages projetés ont un impact hydraulique limité	500 ans	✓	4 brèches rive droite : Villarcher et Jean Lain + 2 brèches près de la confluence du ruisseau des Marais	100%				✓	2 brèches en rive droite près de la confluence du ruisseau des Marais	100%
Crue extrême (non modélisée)	Infinie	✗	Ruine générale de l'ouvrage	100%	✗	Ruine générale de l'ouvrage	100%	✗	Ruine générale de l'ouvrage	100%

## 4.2. Modélisation hydraulique

### 4.2.1. Modèle hydraulique

Le modèle hydraulique 2D utilisé est réalisé sous le logiciel Telemac 2D, développé par EDF – LNHE.

Ce logiciel utilise la méthode des éléments finis pour résoudre les équations de Saint Venant bidimensionnelles sur un maillage à base triangulaire : ce type de modélisation permet d'étudier de façon précise la dynamique des écoulements aussi bien dans le lit ordinaire que dans la plaine inondable, ainsi que de connaître en tout point du domaine modélisé la hauteur d'eau et la vitesse (moyennée sur la hauteur) en direction et en intensité. La comparaison directe des résultats fournis par deux calculs distincts (reposant sur le même maillage de calcul) permet une grande finesse d'analyse en termes d'impact.

Le maillage du modèle est issu du modèle hydraulique effectué pour les Etudes De Danger (EDD) des systèmes d'endiguement du bassin Chambérien. Il intègre le levé Lidar de 2013 (DREAL) pour la plaine et des levés topographiques de 2015 pour le lit mineur et les digues ; il intègre en outre les levés de récolement des travaux effectués à l'aval du pont de l'autoroute en 2018.

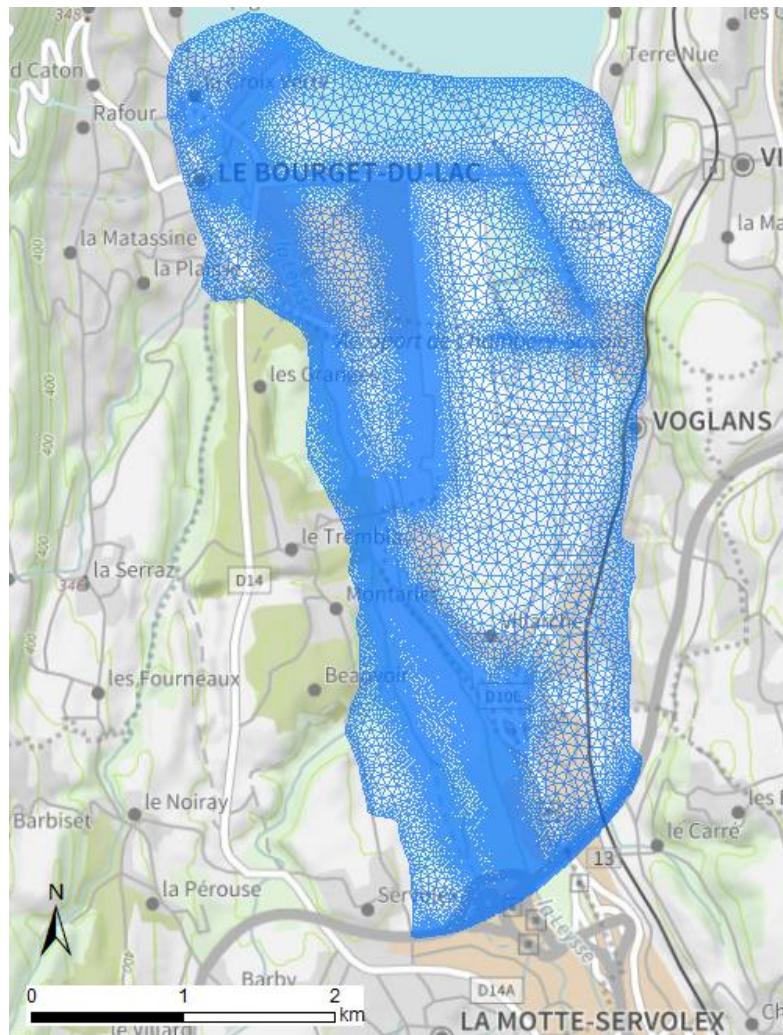


Figure 7: Emprise du modèle hydraulique

Le calage du modèle état actuel est effectué en intégrant notamment :

- les laisses de la crue de référence (1990) et les évolutions du fond depuis cette date,
- les laisses de crue d'évènements plus récents (janvier 2018, mars 2019).

Pour chaque scénario et chaque occurrence de crue, en chaque point du maillage, le modèle renvoie plusieurs variables dont :

- la hauteur d'eau et l'altimétrie de la surface libre (plan d'eau),
- la vitesse d'écoulement.

Les modélisations sont menées en régime transitoire. Les hydrogrammes de crues sont issus de l'étude Hydrolac de 2013 et sont ceux utilisés dans le cadre des EDD des systèmes d'endiguements du bassin Chambérien.

#### 4.2.2. Dynamique de rupture

Les scénarios de rupture sont modélisés par des brèches de 20 m de large, de l'ordre de grandeur de la largeur du cours d'eau. Une durée d'1h est intégrée entre le début de la rupture et la rupture totale (atteinte du niveau de la plaine).

Cette dynamique est identique à celle définie dans les études de dangers des systèmes d'endiguement du bassin Chambérien.

### 4.3. Impact hydraulique des projets d'aménagements

Une cartographie complète des hauteurs de submersion issues des modélisations (état initial et aménagé, avec et sans brèche) est présentée en

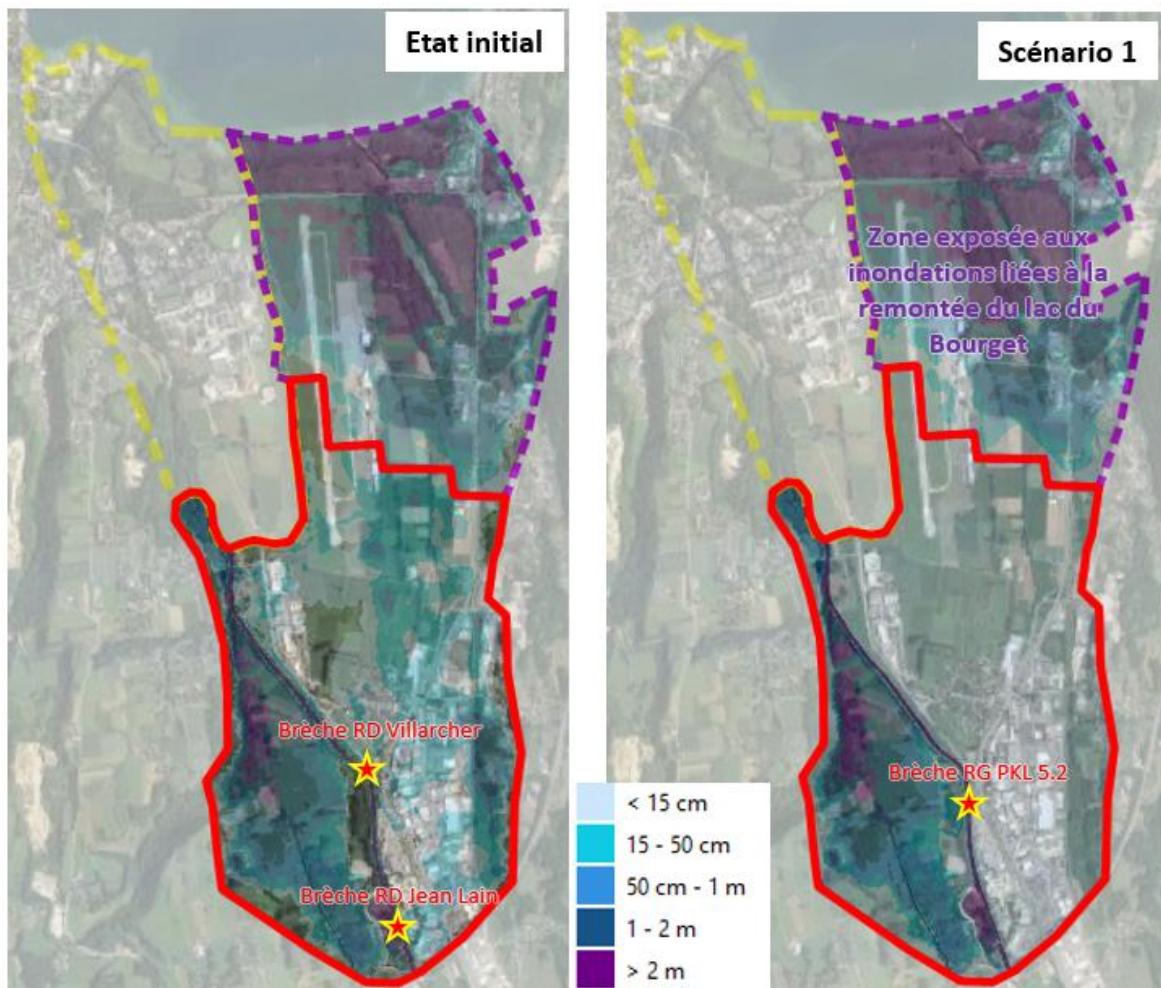
**Annexe 1 du rapport.** (Par souci de simplification, seuls les scénarios provoquant des débordements sont représentés.)

Ce paragraphe présente les principaux impacts des deux scénarios d'aménagements envisagés sur l'aléa pour la crue de projet (crue centennale).

#### 4.3.1. Scénario 1

Le scénario 1 permet de supprimer les débordements en rive droite de la Leysse jusqu'à la crue centennale incluse. Toutefois, il augmente le risque de rupture des ouvrages en rive gauche (CF §4.1.4).

En cas de rupture en rive gauche à l'état projet, les hauteurs de submersion dans la plaine de Pré-Marquis peuvent dépasser celles modélisées à l'état actuel (écart le plus souvent compris entre 5 et 25 cm pour la Q100).



#### 4.3.2. Scénario 3

Le scénario 3 permet également de supprimer les débordements en rive droite de la Leysse jusqu'à la crue centennale incluse. L'élargissement des ouvrages en rive gauche permet également de diminuer la hauteur de submersion sur l'ensemble de la plaine de Pré-Marquis.

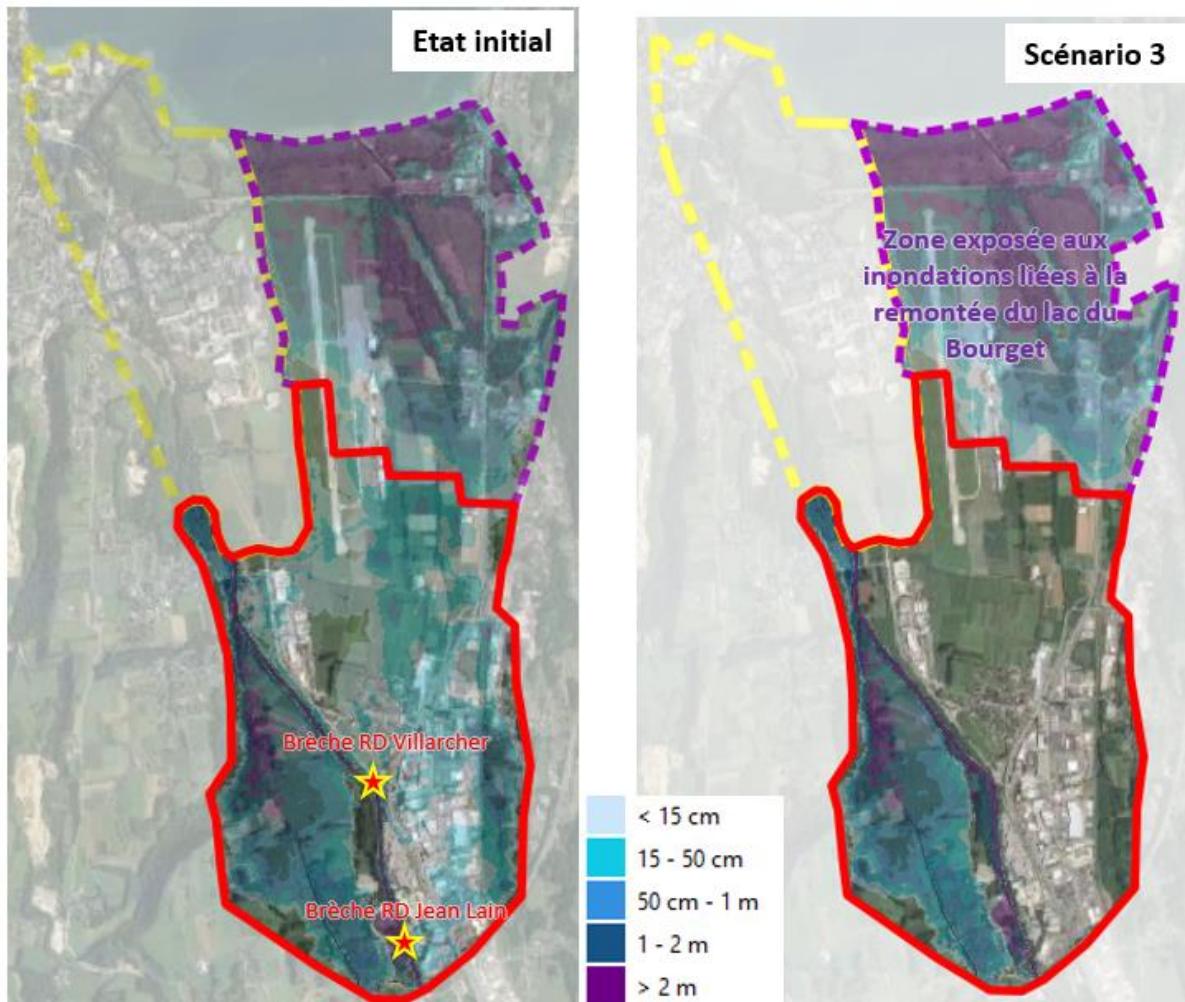


Figure 9 : Analyse de l'impact hydraulique du scénario 3 pour la crue centennale

## 5. Evaluation des coûts des scénarios d'aménagement

---

### 5.1. Coûts initiaux

#### 5.1.1. Coûts d'investissement

Les coûts d'investissement sont définis dans le guide AMC 2018 comme « *l'ensemble des dépenses engagées par le maître d'ouvrage public, depuis l'origine du projet jusqu'à la conception, la réalisation et la mise en service de l'aménagement. Ils comprennent :* »

- *les coûts du foncier (acquisition, indemnisation, démolition, dépollution, viabilisation),*
- *les coûts d'études et d'accompagnement de la mission de maîtrise d'ouvrage (assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, contrôles, études réglementaires, etc.),*
- *les coûts des travaux et les coûts d'équipement. »*

Pour chaque scénario d'aménagement :

- Nous avons pris en compte les coûts de travaux hors taxe mentionnés dans le rapport AVP, arrondis à 10 k€,
- Nous avons estimé les coûts d'étude et maîtrise d'œuvre travaux sur la base d'un ratio de 3,5% du coûts des travaux<sup>3</sup>,
- Nous avons estimé le coût des acquisitions foncières à partir des emprises mentionnées dans le rapport AVP et sur la base d'un ratio unique de 4900€ HT/ha<sup>4</sup>.

#### 5.1.2. Coûts environnementaux

##### 5.1.2.1. Recommandations du guide AMC

Le nouveau guide AMC introduit également une méthodologie permettant de réaliser une première approximation grossière du coût des mesures environnementales de la séquence ERC (éviter, réduire, compenser) des différents projets d'aménagements, dans le cas où ces mesures n'auraient pas été chiffrées au moment de l'analyse financière du projet.

Dans le cadre de confortement d'ouvrages de protections (digues, merlons...), le guide AMC recommande d'estimer ces coûts environnementaux via un ratio de 1 à 3% du coût d'investissement du projet.

##### 5.1.2.2. Valeur retenue

**Pour le scénario n°1, nous avons estimé les coûts environnementaux par un ratio de 3% du coût des travaux.**

Le scénario d'aménagement n°3 inclut quant à lui d'importants travaux de restauration écologique. Au stade actuel de l'étude, les mesures ERC identifiées pour ce scénario sont donc limitées. **En conséquence, nous estimé les coûts environnementaux de ce projet par un ratio de 0,5% du coût d'investissement.**

<sup>3</sup> Source : [Guide à l'intention des maîtres d'ouvrage publics pour la négociation des rémunérations de maîtrise d'œuvre, MIQCP 2019](#).

<sup>4</sup> Source : SAFER 2019 - <http://www.web-agri.fr/actualite-agricole/economie-social/article/tous-les-prix-2019-des-terres-en-auvergne-rhone-alpes-1142-170138.html>

### 5.1.3. Bilan des coûts initiaux

Les coûts initiaux associés à chaque projet sont récapitulés dans le Tableau 2.

**Tableau 2: Coûts initiaux associés à chaque projet d'aménagement**

		SCENARIO 1	SCENARIO 3
Coûts d'investissement	Travaux	12 670 000 €	7 370 000 €
	Etudes et MOE	445 000 €	255 000 €
	Acquisitions foncières	2 000 € (0,4 ha)	35 000 € (7,4 ha)
Coûts environnementaux		390 000 €	40 000 €
<b>TOTAL HT, arrondi à 10 k€</b>		<b>13 510 000 €</b>	<b>7 710 000 €</b>

## 5.2. Coûts annuels différés

### 5.2.1. Coûts d'entretien

#### Définition

Les coûts d'entretien comprennent l'ensemble des coûts de maintenance et d'exploitation des aménagements, pour le scénario initial et pour le scénario conforté. Ils comprennent, selon le guide AMC :

- les coûts de maintenance (entretien courant, maintenance préventive, maintenance curative, gros entretien et renouvellement des équipements) ;
- les coûts d'exploitation (consommation d'énergie et d'autres fluides, gestion des déchets, ...) ;
- le coût des travaux liés à des modifications fonctionnelles de l'aménagement ;
- le coût de pilotage de l'ensemble de l'exploitation.

Ce sont donc des coûts annuels qui vont s'appliquer tout au long de l'intervalle temporel considéré par l'AMC.

#### Recommandations du guide AMC pour l'estimation des coûts d'entretien

Dans le cas de digues et à défaut de retours d'expérience récents du maître d'ouvrage, le guide AMC propose d'estimer ces coûts annuels en s'appuyant sur le guide *Coûts de protections contre les inondations fluviales* publié par le CEREMA en 2014 et reposant sur des chiffres issus de l'étude de l'entretien et de la gestion des ouvrages sur le Delta du Rhône et sur le Drac, la Romanche et l'Isère.

Comme on peut le voir sur le Tableau 3 extrait du guide CEREMA, les dépenses moyennes annuelles observées sur les 3 territoires-témoins sont de l'ordre de 4 400 à 8 500€ HT par an et par kilomètre linéaire de digue.

	Dépenses linéaires annuelles observées (€/km/an HT)
<b>Investissement</b>	7 500<33 800<104 000
<b>Entretien</b>	4 400<6 300<8 500
<b>Gestion</b>	2 000<2 300<3 800
<b>Total</b>	18 000<40 000<114 000

Tableau 3 : Tableau de synthèse des ratios linéaires de coûts d'investissement, entretien et gestion proposés par le guide *Coûts de protections contre les inondations fluviales*, CEREMA 2018

La définition des coûts d'entretien du guide AMC incluant également les coûts liés au pilotage de l'ensemble de l'exploitation de la digue (désigné comme dépenses de « Gestion » dans le Tableau 3), le ratio à considérer est donc de 6 400 à 12 300€ HT par an et par kilomètre linéaire (kml) de digue.

*Remarque : il semble que le guide AMC contienne une coquille en p.127 (coûts d'entretiens annuels moyens donnés en euros par mètre linéaire de digue au lieu d'en euros par kilomètre linéaire)*

Par ailleurs, dans le cas d'une AMC de travaux de confortement d'ouvrages, le guide AMC considère que la nécessité de confortement est par défaut due à un défaut d'entretien dans la situation dégradée, et qu'ainsi les coûts d'entretien à prendre en compte pour la situation confortée devraient théoriquement être supérieurs à ceux considérés pour la situation dégradée.

#### Hypothèses retenues pour les situations dégradées et confortées

A la différence du postulat retenu dans le guide AMC, les retours d'expérience récents du CISALB sur les digues de la Leysse et l'Hyères (digues anciennes et digues récemment confortées) montrent que **les coûts de maintenance annuels sont en réalité nettement plus élevés pour les digues anciennes que pour les digues récentes**.

En effet, sur les anciennes digues, les opérations de maintenance courante comprennent de l'abattage d'arbres anciens et du débroussaillage (compliqué par la présence des arbres), tandis que pour les nouvelles digues, seul un fauchage des parements est nécessaire (de surcroît peu cher au mètre linéaire car sans obstacles et avec des accès en pied ou crête de digue facilitant les interventions).

Les valeurs des coûts de maintenance annuels constatés par le CISALB sont les suivants :

- 10 400 €HT/an/kml de digue pour les ouvrages dégradés,
- 3 100 €HT/an/kml de digue pour les ouvrages confortés.

En intégrant des coûts de gestion annuels de 2 300€ HT/kml de digues (valeur moyenne préconisée dans le guide AMC), nous avons donc retenu les valeurs suivantes pour les coûts d'entretien annuels totaux des ouvrages :

- **12 700 €HT/an/kml de digue pour les ouvrages dégradés,**
- **5 400 €HT/an/kml de digue pour les ouvrages confortés.**

### 5.2.2. Coûts de réparation

#### *Définition*

A la différence de la première version publiée en 2014, le guide AMC de 2018 distingue les coûts d'entretien annuels et les coûts de réparation des ouvrages.

En effet, en cas de survenue d'un évènement d'occurrence supérieur à l'évènement de dimensionnement des ouvrages, ceux-ci risquent de subir des dommages substantiels ne relevant pas de l'entretien courant, et impliquant donc des coûts de réparation supplémentaires pour le maître d'ouvrage.

#### *Recommandations du guide AMC*

Afin de tenir compte de la probabilité d'occurrence d'un évènement susceptible de générer ces dommages substantiels, le guide AMC préconise d'évaluer un coût moyen annuel correspondant à la somme des coûts de réparation pour chaque évènement pondéré par leur probabilité d'occurrence.

De plus, il est précisé que « *Dans la mesure où il reste complexe d'évaluer les coûts de réparation associés aux différents scénarios d'aléa [...], il est possible de s'intéresser uniquement aux détériorations substantielles sur l'ouvrage, c'est-à-dire celles qui nécessitent une réparation conséquente qui se rapproche d'une reconstruction. Le coût des réparations substantielles pourra alors être approché par un coût de construction de l'ouvrage. L'événement impliquant des réparations substantielles sera identifié au cas par cas en fonction du type d'ouvrage étudié : il pourra s'agir [...] du niveau de protection de l'ouvrage dans le cas de digues en terre* ».

#### *Hypothèses retenues pour les situations dégradées et confortées*

Nous avons suivi les recommandations du guide AMC : le Tableau 4 récapitule les hypothèses de dégradation retenues pour chaque scénario d'inondation.

Tableau 4 : Hypothèses de dégradation des ouvrages retenues pour chaque scénario d'inondation

		Endommagement des ouvrages
Situation dégradée	Crue des premiers dommages	Négligeable
	Crues intermédiaires	
	Crue de projet	Dégénération généralisée
	Crue supérieure à la crue de projet	
Situation confortée	Crue des premiers dommages	Négligeable
	Crues intermédiaires	
	Crue de projet	Dégénération généralisée
	Crue supérieure à la crue de projet	

### 5.2.3. Bilan des coûts annuels différés

Les coûts annuels différés associés à chaque projet sont récapitulés dans le Tableau 5.

**Tableau 5: Coûts annuels différés associés à l'état initial et à chaque projet d'aménagement**

	ETAT INITIAL	SCENARIO 1	SCENARIO 3
Coûts annuels d'entretien	70 000 €	30 000 €	30 000 €
Coûts annuels de réparation		60 000 €	30 000 €
<b>TOTAL HT, arrondi à 10 k€</b>	<b>70 000 €</b>	<b>90 000 €</b>	<b>60 000 €</b>

### 5.3. Bilan des coûts associés à chaque scénario d'aménagements

Le Tableau 6 récapitule les différents coûts associés à chaque projet d'aménagement.

**Tableau 6 : Comparaison des coûts associés à l'état initial et à chaque scénario d'aménagement**

	ETAT INITIAL	SCENARIO 1	SCENARIO 3
<b>Coûts initiaux</b>		13 510 000 €	7 710 000 €
<b>Coûts annuels différés</b>	70 000 €	90 000 €	60 000 €

En particulier, on constate que :

- Le total des coûts d'investissement et des coûts environnementaux est supérieur de plus de 40% dans le scénario 1 par rapport au scénario 3,
- Les coûts annuels de réparation sont inférieurs de moitié dans le scénario 3 par rapport au scénario 1,
- Les coûts annuels différés totaux (entretien + réparation) du scénario 3 sont inférieurs à ceux estimés pour la situation actuelle (CF hypothèses rappelées au §5.2.1).

## 6. Caractérisation de l'occupation du territoire

### 6.1. Catégories d'enjeux étudiées

Conformément au guide AMC, nous avons étudié 4 types d'enjeux :

- Les logements,
- Les activités économiques,
- Les établissements publics et établissements recevant du publics,
- Les parcelles agricoles.

### 6.2. Caractérisation des enjeux

**Nous avons exploité la base de données des enjeux mise au point dans le cadre de l'étude de diagnostic globale de la vulnérabilité aux inondations du bassin versant du lac du Bourget.**

Cette base de données s'était notamment appuyée sur les bases de données suivantes :

- BD Topo v3 (2019), et base de données OpenStreetMap,
- Pour l'estimation du nombre d'habitants en zone inondable : carroyage INSEE à 200 mètres (populations 2016, données de carroyage les plus récentes disponibles),
- Pour le recensement des activités économiques : base SIRENE 2019,
- Pour la caractérisation des surfaces cultivées : RPG 2018,
- Pour la localisation des ICPE : base DREAL AURA,
- Pour la capacité d'accueil des ERP : base ERP du SDIS 73 et BD TOPO v3 2019
- Trafic journalier des routes non communales : bilan des déplacements routiers du Département de la Savoie (2019)<sup>5</sup>

Nous avons effectué des compléments à cette base de données à partir d'une **visite de terrain de l'ensemble du périmètre d'étude**, visant notamment à :

- Corriger localement les éventuelles imprécisions de la base de données existante,
- Positionner précisément les points de la base de données SIRENE sur le(s) bâtiment(s) occupé(s) par chaque entreprise (en particulier pour les entreprises situées au rez-de-chaussée),
- Recenser les entreprises visibles sur le territoire et ne figurant pas dans la base de données SIRENE (code APE et nombre d'employés renseignés *a posteriori* à partir des bases de données en ligne type SOCIETE.COM),
- Déterminer la hauteur du premier plancher habitable en dénombrant le cas échéant le nombre de marche d'accès visibles (en considérant une hauteur moyenne de 16 cm par marche),
- Déterminer la présence ou non d'un sous-sol.

<sup>5</sup> [https://www.savoie.fr/web/psw\\_43496/bilans-des-deplacements-routiers](https://www.savoie.fr/web/psw_43496/bilans-des-deplacements-routiers)

## **Chapitre 2 : Analyse Coûts-Bénéfices simplifiée des 2 scénarios d'aménagement envisageables**

---

## 1. Calcul des montants de dommages causés par les inondations

### 1.1. Généralités sur le calcul des dommages

Conformément aux prescriptions du guide AMC, nous avons appliqué exclusivement les fonctions de dommages nationales annexées à celui-ci pour l'évaluation des dommages à chaque catégorie d'enjeu.

Ces fonctions permettent d'évaluer un montant de dommages en fonction de la nature de l'enjeu et de l'aléa au droit de cet enjeu. La durée de submersion étant considérée comme inférieure à 48 heures pour tous les scénarios de crue considérés, le principal paramètre de caractérisation de l'aléa au droit de chaque enjeu bâti est la hauteur de submersion (sauf cas particulier des dommages aux parcelles agricoles, qui varient également selon la vitesse de l'écoulement).

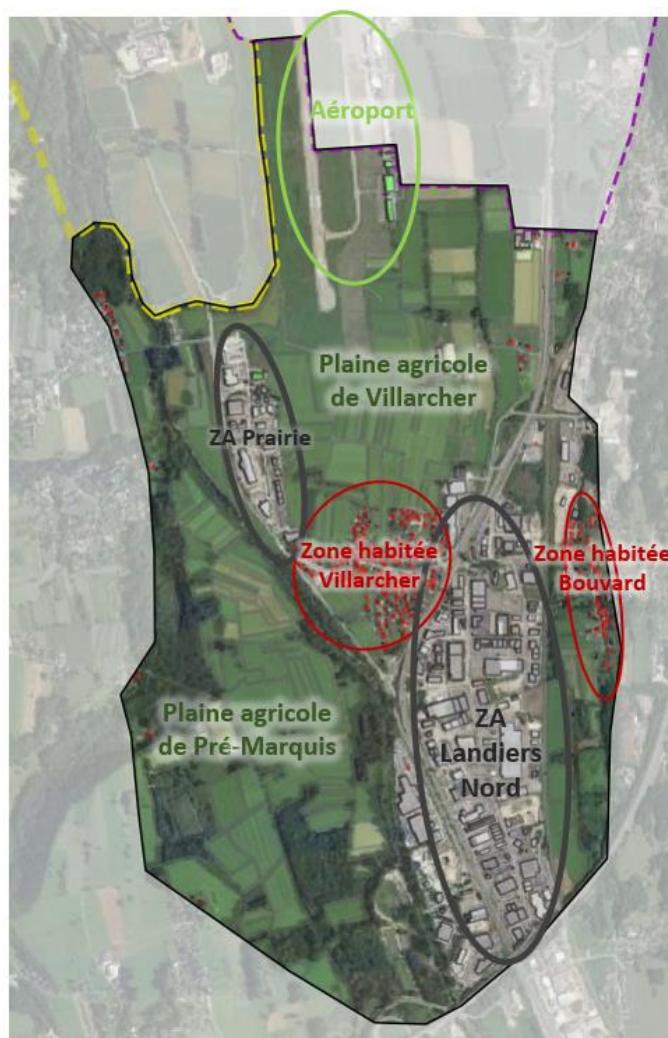


Figure 10 : Localisation des principales zones de concentration d'enjeux dans le territoire d'étude

Une cartographie détaillée des enjeux est présentée en Annexe 2 du rapport.

## 1.2. Dommages aux habitations

Pour chaque scénario hydraulique analysé, nous avons dénombré les logements collectifs, individuels de plain-pied et individuels avec étages exposés aux inondations et calculé les montants de dommages associés en utilisant les fonctions de dommages nationales à l'entité de bien annexées au guide AMC. Les valeurs indiquées par ces fonctions de dommages étant donnés en euros de l'année 2016, nous avons procédé à une actualisation sur la base de la valeur du 3<sup>ème</sup> trimestre de 2020 de l'indice des coûts de la construction (ICC).

La valeur de hauteur de submersion prise en compte correspond à la valeur moyenne modélisée sur l'ensemble du bâtiment.

Enfin, nous avons évalué le nombre d'habitants exposés selon la méthodologie décrite dans les annexes techniques du guide AMC pour l'indicateur élémentaire P1.

**Tableau 7 : Logements exposés et montant des dommages calculés pour chaque scénario de crue étudié (dommages donnés en € HT de l'année 2020)**

PERIODE DE RETOUR		Q10				Q30				Q100					
SITUATION		ETAT INITIAL		SCE 1	SCE 3	ETAT INITIAL		SCENARIO 1		SCE 3	ETAT INITIAL		SCENARIO 1		
COMPORTEMENT DES OUVRAGES		Pas de rupture	1 brèche RD	Pas de rupture	Pas de rupture	Pas de rupture	1 brèche RD	Pas de rupture	1 brèche RG	Pas de rupture	Pas de rupture	2 brèches RD	Pas de rupture	1 brèche RG	Pas de rupture
Logements collectifs	Bâtiments en ZI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Habitants en ZI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dommages	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Logements individuels sans étage	Bâtiments en ZI	0	120	0	0	0	131	0	0	0	0	134	0	0	0
	Habitants en ZI	0	188	0	0	0	202	0	0	0	0	205	0	0	0
	Dommages	0 €	1 380 000 €	0 €	0 €	0 €	1 610 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 690 000 €	0 €	0 €	0 €
Logements individuels avec étage	Bâtiments en ZI	0	43	0	0	0	45	0	0	0	0	48	0	0	0
	Habitants en ZI	0	114	0	0	0	118	0	0	0	0	124	0	0	0
	Dommages	0 €	240 000 €	0 €	0 €	0 €	270 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	320 000 €	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dommages (arrondi à 10 k€)</b>		<b>0 €</b>	<b>1 620 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 880 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>2 010 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Nb total d'habitants exposés</b>		<b>0</b>	<b>302</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>320</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>329</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Domm. moyens par logement</i>				<i>10 000 €</i>			<i>11 000 €</i>					<i>11 000 €</i>			

### 1.3. Dommages aux entreprises

Pour chaque scénario hydraulique analysé, nous avons dénombré les entreprises exposées aux inondations (au rez-de-chaussée des bâtiments d'activité) et calculé les montants de dommages associés en utilisant les fonctions de dommages nationales recommandées par le AMC : fonction de dommages aux équipements et aux stocks par employé (fonction *equipement.stock.employe*) et fonction de dommages surfacique pour le bâti (fonction *batiment.surface*). Les valeurs indiquées par ces fonctions de dommages étant données en euros de l'année 2016, nous avons procédé à une actualisation sur la base des valeurs 2020 de l'indice des coûts de la construction (ICC) et de l'indice des prix à la consommation (IPC).

Nous avons évalué le nombre d'employés à prendre en compte dans le calcul à partir des « tranches d'effectifs » de la base SIRENE et du tableau de correspondance fourni en annexe des fonctions de dommages. Dans le cas d'entreprises occupant plusieurs bâtiments, le nombre d'employés a été ventilé selon le quote-part de la surface de chaque bâtiment. De plus, nous avons calculé la surface utile des bâtiments en déduisant 25% de la surface des entités de la BD TOPO, correspondant à la surface au sol des murs et parois. La valeur de hauteur de submersion prise en compte correspond à la valeur moyenne modélisée sur l'ensemble de chaque bâtiment.

Enfin, nous avons considéré que seules les entreprises dont plus de 20% de la surface au sol est située à l'intérieur de l'emprise inondable modélisée étaient véritablement exposées, et devaient donc être prises en compte dans le recensement et le calcul des dommages.

**Tableau 8 : Entreprises exposées et montant des dommages calculés pour chaque scénario de crue étudié (dommages donnés en € HT de l'année 2020)**

PERIODE DE RETOUR	Q10				Q30				Q100					
	SITUATION		ETAT INITIAL	SCE 1	SCE 3	ETAT INITIAL		SCENARIO 1		SCE 3	ETAT INITIAL		SCENARIO 1	
COMPORTEMENT DES OUVRAGES	Pas de rupture	1 brèche RD	Pas de rupture	Pas de rupture	Pas de rupture	1 brèche RD	Pas de rupture	1 brèche RG	Pas de rupture	Pas de rupture	2 brèches RD	Pas de rupture	1 brèche RG	Pas de rupture
Nombre d'entreprises exposées (au RDC) en zone inondable	0	72	0	0	0	89	0	0	0	0	143	0	0	0
Nombre approximatif d'emplois exposés (entreprises au RDC uniquement)	0	1 260			0	1 520	0	0	0	0	2 340	0	0	0
Total des dommages aux entreprises (arrondi à 10 k€)	0 €	8 670 000 €	0 €	0 €	0 €	12 850 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	44 430 000 €	0 €	0 €	0 €
Dommages moyens par entreprise (arrondi à 10 k€)		120 000 €				140 000 €					310 000 €			

## 1.4. Dommages aux établissements publics

Un seul établissement public est recensé à l'intérieur du périmètre d'étude : il s'agit de l'aéroport Chambéry Savoie Mont-Blanc. En plus de cet établissement, deux sites exposés ne sont pas pris en compte dans les fonctions de dommages nationales aux entreprises et peuvent être assimilés à des établissements publics : il s'agit du centre équestre de Voglans et du centre de loisirs KABANE.

Pour chaque scénario hydraulique analysé, nous avons dénombré les établissements exposés aux inondations et calculé les montants de dommages associés en utilisant la fonction de dommages surfaciques associée aux centres techniques municipaux (fonction *TECH*), considérée comme la plus proche au vu des caractéristiques des bâtiments concernés.

Les valeurs indiquées par cette fonction de dommages étant donnés en euros de l'année 2016, nous avons procédé à une actualisation sur la base de la valeur 2020 de l'indice des coûts de la construction (ICC).

La valeur de hauteur de submersion prise en compte correspond à la valeur moyenne modélisée sur l'ensemble du bâtiment.

Cas particulier de l'aéroport Chambéry Savoie Mont-Blanc : Il n'existe pas de fonction de dommages nationale permettant d'estimer les dommages causés aux avions et autres équipements spécifiques de l'aéroport. Aussi, les dommages calculés correspondent uniquement aux dommages aux bâtiments techniques exposés. Le montant des dommages réels en cas d'inondation des bâtiments de l'aéroport est donc potentiellement largement sous-estimé.

**Tableau 9 : Etablissements publics et ERP exposés et montant des dommages calculés pour chaque scénario de crue étudié (dommages donnés en € HT de l'année 2020)**

PERIODE DE RETOUR	Q10				Q30				Q100					
	SITUATION		ETAT INITIAL	SCE 1	SCE 3	ETAT INITIAL		SCENARIO 1	SCE 3	ETAT INITIAL		SCENARIO 1	SCE 3	
COMPORTEMENT DES OUVRAGES	Pas de rupture	1 brèche RD	Pas de rupture	Pas de rupture	Pas de rupture	1 brèche RD	Pas de rupture	1 brèche RG	Pas de rupture	Pas de rupture	2 brèches RD	Pas de rupture	1 brèche RG	Pas de rupture
Nombre de sites en zone inondable	0	3	0	0	0	3	0	0	0	0	3	0	0	0
Total des dommages aux équipements publics et ERP (arrondi à 10 k€)	0 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €	210 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	330 000 €	0 €	0 €	0 €

## 1.5. Dommages aux activités agricoles

Pour chaque scénario hydraulique analysé, nous avons mesuré les surfaces de parcelles agricoles exposées aux inondations et calculé les montants de dommages associés en utilisant les fonctions de dommages surfaciques annexées au guide AMC. Les valeurs indiquées par ces fonctions de dommages étant donnés en euros de l'année 2016, nous avons procédé à une actualisation sur la base de la valeur 2020 de l'indice des prix à la consommation (IPC).

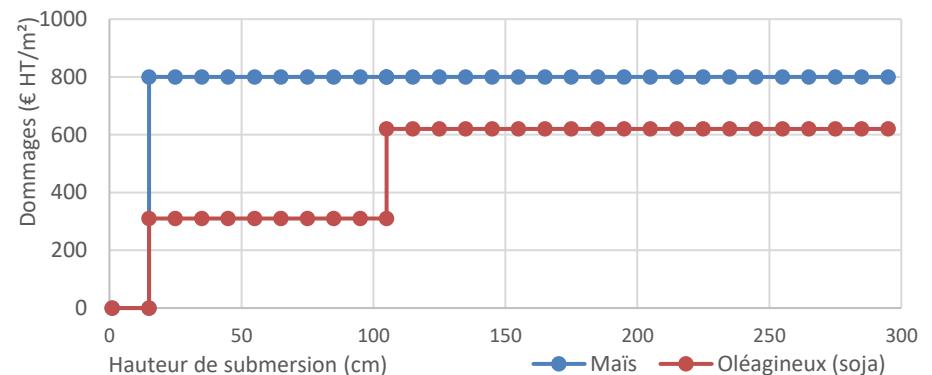
**Tableau 10 : Surfaces de parcelles agricoles exposées et montant des dommages calculés pour chaque scénario de crue étudié (dommages donnés en € HT de l'année 2020)**

PERIODE DE RETOUR	Q10				Q30				Q100				
	ETAT INITIAL		SCE 1	SCE 3	ETAT INITIAL		SCENARIO 1	SCE 3	ETAT INITIAL		SCENARIO 1	SCE 3	
COMPORTEMENT DES OUVRAGES	Pas de rupture	1 brèche RD	Pas de rupture	Pas de rupture	Pas de rupture	1 brèche RD	Pas de rupture	1 brèche RG	Pas de rupture	2 brèches RD	Pas de rupture	1 brèche RG	Pas de rupture
Surface totale de parcelles agricoles en zone inondable (ha)	0	126	0	0	64	140	64	64	64	70	193	70	70
Total des dommages aux parcelles agricoles	30 000 €	70 000 €	0 €	0 €	40 000 €	80 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	50 000 €	80 000 €	50 000 €	50 000 €

La valeur de la hauteur de submersion et de la vitesse d'écoulement prises en compte correspondent aux valeurs moyennes modélisées sur chaque parcelle.

En effet, comme on peut le voir sur la Figure 11, les valeurs des fonctions de dommages varient globalement peu selon la valeur de la hauteur de submersion, et les valeurs de vitesses sont le plus souvent assez homogènes à l'intérieur d'une même parcelle.

Fort de ce constat, il n'est pas étonnant de retrouver des valeurs de dommages agricoles similaires selon les différents scénarios d'inondation . En effet, la surface des terres agricoles inondées varie peu et les hauteurs d'inondations varient de quelques cm à quelques dizaines de cm.



**Figure 11: Exemple de fonctions de dommages nationales aux parcelles agricoles**

## 1.6. Analyse qualitative des dommages pour chaque scénario de crue

### 1.6.1. Situation initiale

#### 1.6.1.1. Crue décennale

##### *Sans rupture*

En cas de crue décennale sans rupture d'ouvrages, le débit surversant au niveau du déversoir de Pré-Marquis est nul ou très limité mais la remontée de la Leysse dans la plaine de Pré Marquis conjugué à la crue concomitante du ruisseau des Marais entraîne des dommages aux parcelles agricoles d'environ 30 k€.

##### *Avec rupture (1 brèche – rond-point Villarcher)*

**Le montant total des dommages causés par les inondations dépasse 10,5 M€.**

Ils correspondent pour l'essentiel à des dommages aux entreprises de la zone des Landiers Nord (>80% du total, dont 40% se concentrent sur 5 entreprises avec des montants de dommages supérieurs à 500 k€ : RECORD PORTES AUTOMATIQUES, A2P CONNECTIQUE, et les magasins BUT, AU JARDIN DES PLANTES ET CONFORAMA).

Du fait de l'exposition de la zone habitée de Villarcher, plus de 160 logements et 300 habitants sont également exposés aux inondations, dont une majorité dans des bâtiments de plain-pied (et donc particulièrement vulnérables car ne disposant pas d'espace refuge en étage). Les dommages aux logements représentent 15% du total.

Les dommages aux 3 établissements publics exposés représentent environ 2% du total, dont 70% correspondant aux seuls bâtiments de l'aéroport.

Enfin, plus de 120 hectares de parcelles agricoles sont exposées aux inondations, réparties pour moitié entre la plaine du Pré Marquis et la plaine agricole de Villarcher. On retrouve essentiellement des grandes cultures (maïs, blé, orge, soja – environ 100 ha), ainsi que des fruits, légumes et vergers (10 ha) et des prairies (10 ha). L'écart entre les valeurs des différents types de fonctions de dommages étant très fort, le montant total des dommages à ces parcelles agricoles est inférieur à 1% du total.

#### 1.6.1.2. Crue trentennale

##### *Sans rupture*

En cas de crue trentennale sans rupture d'ouvrages, le débit surversant au niveau du déversoir de Pré-Marquis vient aggraver les inondations causées par la remontée de la Leysse conjugué à la crue concomitante du ruisseau des Marais dans la plaine de Pré Marquis. Seules des parcelles agricoles sont exposées, pour un montant total de dommages d'environ 40 k€.

##### *Avec rupture (1 brèche – rond-point Villarcher)*

**Le montant total des dommages causés par les inondations dépasse 15 M€. La répartition entre les différents types d'enjeux est sensiblement la même que pour la crue décennale, avec une importance relative des dommages aux entreprises encore plus marquée (>85% du total).**

Deux entreprises supplémentaires présentent des dommages supérieurs à 500 k€ : AXE AUTO et MITHIEUX. A elles seules, ces 7 entreprises représentent donc près de 50% du montant total des dommages.

320 habitants sont exposés aux inondations, dont 200 résidant dans des bâtiments de plain-pied.

Le montant des dommages aux établissements publics et aux parcelles agricoles exposés évolue très peu et représente toujours moins de 2% du total des dommages.

#### 1.6.1.3. Crue centennale

##### *Sans rupture*

Le montant des dommages aux parcelles agricoles situées dans la plaine de Pré-Marquis est d'environ 50 k€.

##### *Avec ruptures (2 brèches – rond-point Villarcher et concession Jean Lain)*

**La deuxième brèche modélisée entraîne l'exposition de l'intégralité de la zone des Landiers Nord, à partir des concessions PEUGEOT et CITROËN. Le montant total des dommages approche les 47 M€, dont 95% correspondent à des dommages aux activités économiques.**

En particulier :

- 7 entreprises présentent un montant de dommages calculé supérieur (parfois largement) à la borne supérieure de l'intervalle de validité des fonctions de dommages nationales (1,5 M€) : il s'agit des concessions et agences de location automobiles PEUGEOT BERNARD, CITROËN, ALPES EVASION, SIV73, JEAN LAIN NIPPON et CAR'GO, ainsi que du magasin CASTORAMA. Pour ces entreprises, et après avoir effectué les vérifications recommandées par le guide AMC, nous avons fixé le montant des dommages à 1,5 M€.
- 3 autres entreprises présentent des montants de dommages calculés supérieurs à 1 M€ : la société RECORD PORTES AUTOMATIQUES et les concessions CARAVANING DU MARAIS et AXE AUTO.

**Ces 10 entreprises représentent à elles seules 35% du montant total des dommages.**

**L'exposition des autres types d'enjeux évolue peu par rapport à la crue trentennale.**

#### 1.6.2. Situation aménagée

**En situation aménagée, aucun débordement ni aucune rupture ne sont envisagés en rive droite de la Leysse. Les inondations concernent donc uniquement la plaine agricole du Pré Marquis, au-delà de la crue décennale.**

Les dommages calculés pour ces parcelles agricoles pour les crues trentennale, avec et sans rupture d'ouvrages sont d'environ 40 k€ pour les deux scénarios d'aménagement. De même ces dommages s'élèvent à environ 50 k€ pour la crue centennale, que ce soit avec ou sans rupture, pour les deux scénarios.

## 2. Analyse coûts-bénéfices comparative et simplifiée des deux scénarios d'aménagements envisageables

### 2.1. Evaluation des bénéfices associés à chaque scénario d'aménagement

**Le détail des enjeux exposés et des montants de dommages calculés pour chaque scénario d'inondation est récapitulé en Annexe 3 du présent rapport.**

Le Tableau 11 récapitule les principaux indicateurs de vulnérabilité du territoire pour chaque scénario étudié.

**Tableau 11 : Bilan de la vulnérabilité du territoire en situation avant et après aménagement**

	ETAT INITIAL	SCENARIO 1	SCENARIO 3
Nombre d'habitants exposés pour la crue de projet <i>(avec rupture(s)/ sans rupture)</i>	143 / 0	0 / 0	0 / 0
Nombre d'emplois exposés pour la crue de projet <i>(avec rupture(s) / sans rupture)</i>	143 / 0	0 / 0	0 / 0
Dommages Moyens Annuels	1 100 000 €	350 000 €	350 000 €

**Les bénéfices calculés sont les mêmes pour les deux scénarios d'aménagement : les travaux permettent de faire diminuer de 70% le montant des Dommages Moyens Annuels, de 1,1 M€ en état initial à 350 k€ en état projet, et de protéger l'ensemble des habitants et des emplois exposés aux inondations en situation initiale.**

Pour rappel, le scénario 3 permet également de diminuer d'en moyenne 10cm la hauteur de submersion des parcelles agricoles de la plaine du Pré Marquis pour la crue de projet (par rapport à l'état initial). Cette différence n'est pas visible dans l'estimation des dommages moyens annuels, mais cela apporte tout de même des améliorations hydrauliques, notamment pour faciliter le ressuyage

## 2.2. Hypothèses et méthodologie de calcul des indicateurs synthétiques

### 2.2.1. Horizon temporel de l'analyse et taux d'actualisation appliquée

Conformément aux prescriptions du guide AMC, nous avons réalisé l'analyse sur une période de 50 ans, en considérant un taux d'actualisation de 2,5% constant jusqu'à 2070.

### 2.2.2. Scénario de référence considéré pour l'analyse des projets

#### 2.2.2.1. Avertissement : distinction entre situation initiale et scénario de référence

La nouvelle méthodologie décrite dans la version 2018 du guide AMC introduit la notion de scénario de référence dans l'analyse synthétique des projets d'aménagements (comparaison des coûts et des bénéfices entre ce scénario et le scénario avec aménagements).

Le scénario de référence est différent de la « situation initiale » qui constitue toujours le support de comparaison pour la réalisation des analyses élémentaires des AMC.

En effet, « *La situation initiale est une photographie à l'instant t d'un territoire caractérisé par une exposition à l'inondation et une vulnérabilité* », tandis que « *le scénario de référence correspond à une évolution prévisible du territoire sans nouveau projet.* » (guide AMC 2018, p. 31).

L'analyse des mesures de sécurisation d'ouvrages de protection hydraulique (type digues, merlons...) constitue un cas particulier d'Analyse Coûts-Bénéfices ou Multicritères. Nous reproduisons ci-dessous le paragraphe définissant les différents scénarios de référence envisageables pour l'analyse de cette catégorie de projets :

« *À la différence des autres mesures structurelles, les mesures de sécurisation d'ouvrages n'ont pas d'effet sur la ligne d'eau lors de la submersion. Seules les probabilités de rupture de l'ouvrage diffèrent entre le scénario de référence et le scénario d'aménagement. Ainsi, sur l'ensemble de l'horizon temporel, pour chaque événement d'aléa, l'ouvrage a un risque de rompre. Le scénario de référence se définit alors par la réaction du gestionnaire face à cette rupture. Ces options définissent plusieurs scénarios de référence possibles :*

- *Scénario de référence 1 : lors de la rupture de l'ouvrage, des mesures d'urgence seront réalisées au coup par coup. Ces mesures ne permettent pas de réduire les probabilités de rupture qui restent identiques avant et après la rupture,*
- *Scénario de référence 2 : lors de la rupture de l'ouvrage, celui-ci est conforté, les probabilités de rupture de l'ouvrage sont réduites voire négligeables jusqu'au niveau de protection,*
- *Scénario de référence 3 : lors de la rupture de l'ouvrage, l'ouvrage est abandonné et les enjeux présents sont relocalisés.* » (guide AMC 2018, p.32)

Le guide AMC préconise, sauf cas particulier, d'appliquer le scénario de référence n°2.

#### 2.2.2.2. Scénario de référence retenu

**Conformément aux préconisations du guide AMC 2018, nous avons retenu le scénario de référence n°2 pour l'évaluation du projet de réfection des digues de la Leysse.**

En effet, au vu des nombreux enjeux humains et matériels situés immédiatement en retrait des digues et de leur état de dégradation, ni le scénario 1 (actions ponctuelles au coup par coup), ni le scénario 3 (relocalisation des enjeux), ne seraient envisageables.

Ce scénario correspond donc à la modélisation d'une situation dans laquelle :

- les ouvrages sont laissés dans leur état dégradé, jusqu'au jour où un événement entraîne une rupture ;

- à l'issue de cet évènement, l'ensemble du programme de réfection de la digue concernée par la rupture est mis en œuvre.

Il s'agit donc d'un scénario « statistique » dépendant des probabilités de ruptures des ouvrages pour chacun des évènements d'inondations considérés. La Figure 12 permet de comparer le scénario « conforté », dans lequel les travaux de réfection de la digue sont engagés dès le commencement de l'intervalle temporel de l'AMC, et le scénario de référence.

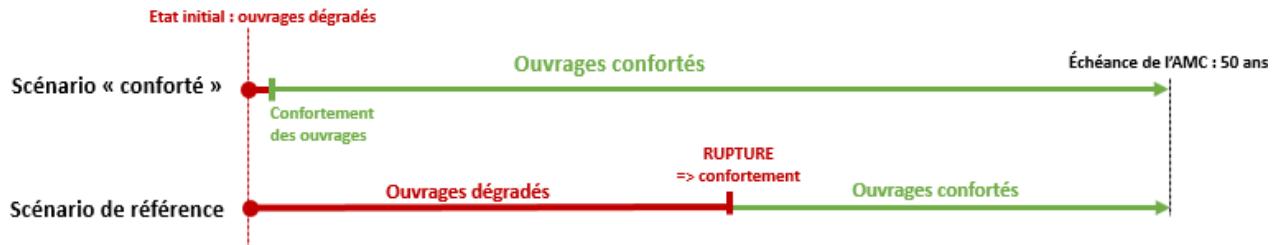


Figure 12 : Représentation schématique du scénario conforté et du scénario de référence (SEPIA Conseils)

### 2.2.3. Probabilité annuelle de rupture dans le scénario de référence

#### 2.2.3.1. Définition

« La probabilité moyenne annuelle de rupture correspond au risque de défaillance de l'ouvrage en tenant compte de l'ensemble des crues possibles sur une année » (Annexes Techniques du guide AMC, p.75).

Cette probabilité, notée  $(1-q_0)$ , ne correspond pas à une réalité physique. Elle se calcule en réalisant l'intégrale de la courbe des probabilités de rupture d'ouvrages en fonction de la fréquence d'occurrence des scénarios d'inondations considérés (aire sous la courbe représentée sur la Figure 13).

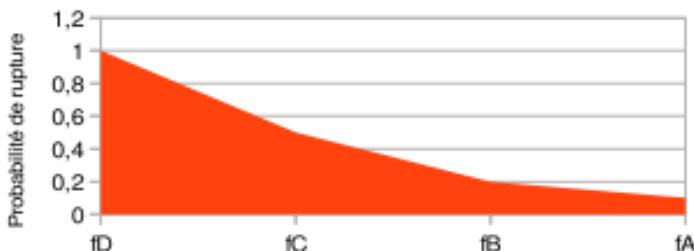


Figure 13 : Illustration d'une courbe des probabilités de rupture d'ouvrages en fonction de la fréquence de retour des événements étudiés (extrait des Annexes Techniques du guide AMC 2018)

#### 2.2.3.2. Valeurs retenues

Les probabilités de ruptures de digue correspondant à chaque scénario de crue étudié ont été présentées dans le Tableau 1.

**La probabilité moyenne annuelle de rupture résultante pour le scénario de référence est de 4%.**

## 2.2.4. Coûts annuels d'investissement dans le scénario de référence ( $CI_{ref}$ )

### *Interprétation*

Ces coûts représentent les coûts annuels statistiques lié à la probabilité pour le pétitionnaire d'avoir à réaliser les travaux de réfection des ouvrages faisant suite à une rupture.

### *Méthodologie d'évaluation*

Pour une année k, ils sont donnés par la formule suivante dans les annexes techniques du guide AMC :

$$CI_{ref}(k) = q_0^k \cdot (1-q_0) \cdot CI$$

Où  $1-q_0$  représente la probabilité moyenne annuelle de rupture des ouvrages et  $CI$  le coût d'investissement total nécessaire à la réalisation du projet.

**Les coûts d'investissement totaux du scénario de référence correspondent à la somme des coûts annuels statistiques actualisés sur 50 ans.**

## 2.2.5. Coûts annuels différés dans le scénario de référence

### 2.2.5.1. Coûts annuels d'entretien ( $CE_{ref}$ )

### *Interprétation*

Ces coûts représentent les coûts annuels statistiques d'entretien des ouvrages durant le scénario de référence, en considérant :

Les coûts d'entretien annuels de la situation dégradée ( $CE_d$ ) jusqu'à la rupture des ouvrages,  
Les coûts d'entretien annuels de la situation confortée ( $CE_c$ ) à partir des travaux de confortement réalisés après la rupture des ouvrages.

### *Méthodologie d'évaluation*

Pour une année k, ils sont donnés par la formule suivante dans les annexes techniques du guide AMC :

$$CE_{ref}(k) = q_0^k \cdot CE_d + (1-q_0^k) \cdot CE_c$$

**Les coûts d'entretien totaux du scénario de référence correspondent à la somme des coûts annuels statistiques actualisés sur 50 ans.**

### 2.2.5.2. Coûts annuels de réparation ( $CR_{ref}$ )

### *Interprétation*

Au vu de la définition du scénario de référence (réfection de l'ensemble des ouvrages dès l'apparition d'une rupture, même ponctuelle), la question des coûts de réparation ne se pose que pour la période « post-rupture » dans laquelle les ouvrages ont déjà fait l'objet d'un confortement.

**Les coûts de réparation de la situation de référence représentent donc les coûts annuels statistiques des travaux de réparation à effectuer en cas d'évènement entraînant des dommages substantiels sur les ouvrages ayant déjà été confortés à la suite d'une première rupture** (évènement ayant donc statistiquement peu de chance de se produire durant l'intervalle temporel de l'AMC).

Le schéma présenté en Figure 14 représente la comparaison entre le scénario conforté et le scénario de référence en prenant en compte l'occurrence d'un évènement provoquant des dommages substantiels sur les ouvrages durant l'intervalle temporel de l'étude.



#### *Méthodologie d'évaluation*

Pour une année k et en nous basant sur la formule donnée dans les annexes techniques pour l'évaluation des coûts d'investissements liés au scénario de référence, nous calculerons ces coûts par la formule suivante :

$$CR_{ref}(k) = q_0^k \cdot (1-q_0) \cdot CR_c$$

Où  $CR_c$  représente les coûts de réparation en situation confortée

Les coûts de réparation totaux du scénario de référence correspondent à la somme des coûts annuels statistiques actualisés sur 50 ans.

#### 2.2.6. Dommages Moyens Annuels de la situation de référence

Nous avons évalué les DMA dans la situation de référence selon la formule indiquée dans les annexes techniques du guide AMC :  $DMA_{REF}(k) = q_0^k \cdot DMA_0 + (1 - q_0^k) \cdot DMA_c$ .

## 2.3. Résultats de l'analyse coûts-bénéfices comparative

L'analyse coûts-bénéfices est largement positive pour les deux scénarios d'aménagement étudiés :

- **Pour le scénario 1** : les indicateurs montrent que le projet passe le seuil de rentabilité au bout de 13 ans. A l'échéance de l'analyse (50 ans), le rapport Bénéfices/Coûts (B/C) est de 13 et la Valeur Actualisée Nette (VAN) est de plus de 9,8 M€.
- **Pour le scénario 3** : les indicateurs montrent que le projet passe le seuil de rentabilité au bout de 8 ans. A l'échéance de l'analyse (50 ans), le rapport Bénéfices/Coûts (B/C) est de 33 et la Valeur Actualisée Nette (VAN) est de près de 10,3 M€.

Les deux scénarios d'aménagement analysés apportent des bénéfices globalement très proches sur l'exposition aux inondations des enjeux du périmètre d'étude : la quasi-totalité des enjeux exposés en état initial est protégée grâce aux aménagements (à l'exception des parcelles agricoles de la plaine du Pré Marquis).

Les indicateurs d'analyses coûts-bénéfices sont très largement positifs pour les deux scénarios. Toutefois, les coûts associés au scénario 3 étant largement inférieurs à ceux du scénario 1, les indicateurs d'efficience et de rentabilités y sont logiquement plus élevés.

Tableau 12 : Bilan de l'ensemble des indicateurs évalués pour chaque scénario d'aménagement

		ETAT INITIAL	SCENARIO 1	SCENARIO 3
<b>Coûts associés aux projets d'aménagement</b>	Coûts initiaux		13 510 000 €	7 710 000 €
	Coûts annuels différés	70 000 €	90 000 €	60 000 €
<b>Vulnérabilité du territoire d'étude</b>	Nombre d'habitants exposés pour la crue de projet ( <i>avec rupture(s)/sans rupture</i> )	143 / 0	0 / 0	0 / 0
	Nombre d'emplois exposés pour la crue de projet ( <i>avec rupture(s) / sans rupture</i> )	143 / 0	0 / 0	0 / 0
	Dommages Moyens Annuels	1 100 000 €	350 000 €	350 000 €
<b>Bénéfices apportés par les projets d'aménagements</b>	Dommages Evités Moyens Annuels (DEMA)		750 000 €	750 000 €
	<i>soit ...% des DMA à l'état initial</i>		70%	70%
	Nombre évité moyen annuel (NEMA) d'habitants/d'emplois exposés		11 / 4	11 / 4
	<i>soit ...% du nombre moyen annuel d'habitants/d'emplois exposés en état initial</i>		100% / 100%	100% / 100%
<b>Synthèse</b>	Valeur Actualisée Nette (VAN) à 50 ans		9 830 000 €	10 280 000 €
	Rapport Bénéfices/Coûts à l'échéance 50 ans		14	33
	Analyse positive au bout de...		13 ans	8 ans

## Chapitre 3 : Analyse Multicritère du scénario d'aménagement retenu

---

## 1. Projet d'aménagement retenu par le CISALB

### 1.1. Critères de choix du scénario retenu

Le choix du scénario d'aménagement finalement retenu par le CISALB s'est basé sur :

- Les conclusions de l'analyse coûts-bénéfices comparative des scénarios 1 et 3 (cf Chapitre 2),
- Une analyse multicritères de l'ensemble des scénarios initialement envisagés, menée en parallèle dans le cadre de l'étude AVP (critères et résultats présentés ci-dessous).

Critères	Sous critères
Financier	Coût total des travaux Eligibilité aux financements ETAT et Agence de l'eau
Foncier	Emprise sur les terrains privés agricoles Emprise sur autres terrains privés
Hydraulique	Optimisation en termes de niveaux Incidence sur l'inondabilité et le fonctionnement de la plaine rive gauche
Ecologique et environnement	Gains hydro-écologiques dans le lit-mineur Incidence sur la ripisylve et la trame verte en phase travaux/court terme Incidence sur la ripisylve et la trame verte à moyen/long terme Intégration environnementale des talus Incidence sur les échanges Leysse/nappe Incidence sur les habitats patrimoniaux et espèces protégées Incidence sur le paysage
Complexité en phase chantier	Exposition à l'aléa hydrologique Interface avec les réseaux Interface avec les usages (piste cyclable, etc.)
Technique	Caractère novateur / prises de risque Fonctionnement en économie circulaire

Critère	Note max	Coef.	Poids supplémentaire : foncier et environnement			Notes ramenées /20	
			Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3 Solution de base	Scénario 3 Variante 1	Scénario 3 Variante 2
Critère financier	10	1	4.0	14.0	18.0	18.0	14.0
Critère foncier	10	3	16.0	16.0	12.0	8.0	14.0
Critère hydraulique	10	1	4.0	10.0	18.0	18.0	14.0
Critère écologique et environnemental	35	3	9.1	7.4	14.3	17.1	13.1
Critère de complexité en phase chantier	15	1	13.3	9.3	10.7	10.7	9.3
Critère technique	10	1	8.0	10.0	12.0	12.0	12.0
Total	+	+	104.8	113.6	133.5	132.1	130.8

Figure 15 : Critères et résultats de l'analyse des différents scénarios d'aménagements

Ces deux analyses ont toutes les deux désigné le scénario n°3 (solution de base) comme le plus pertinent ; c'est donc celui-ci qui a été retenu par le CISALB.

Le principe d'aménagement est rappelé ci-dessous :

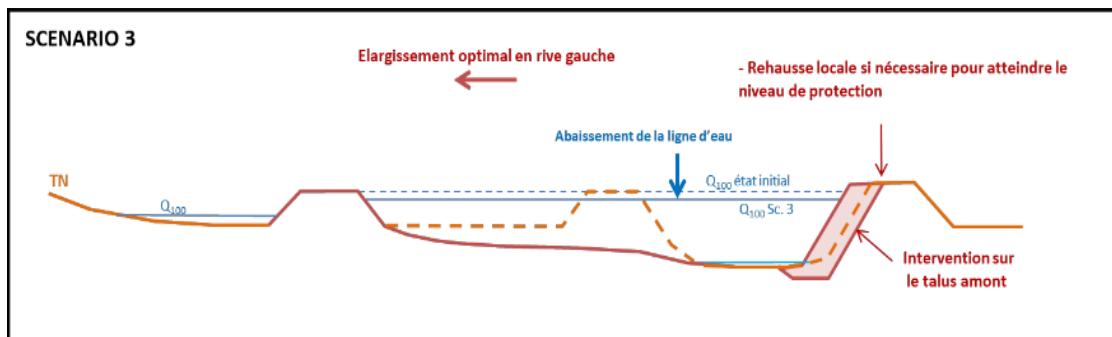


Figure 16 : Principe d'aménagement du scénario retenu

## 1.2. Rappel des coûts associés au scénario d'aménagement retenu

Les coûts initiaux et les coûts annuels différés associés au scénario d'aménagement n°3 (solution de base) sont rappelés dans les tableaux ci-dessous :

**Tableau 13: Coûts initiaux associés au scénario d'aménagement n°3 (solution de base)**

Coûts d'investissement	Travaux	7 370 000 €
	Etudes et MOE	255 000 €
	Acquisitions foncières	35 000 € (7,4 ha)
Coûts environnementaux		40 000 €
<b>TOTAL HT, arrondi à 10 k€</b>		<b>7 710 000 €</b>

**Tableau 14: Coûts annuels différés associés au scénario d'aménagement n°3 (solution de base)**

Coûts annuels d'entretien	30 000 €
Coûts annuels de réparation	30 000 €
<b>TOTAL HT, arrondi à 10 k€</b>	<b>60 000 €</b>

## 2. Analyse élémentaire de la vulnérabilité du territoire avant et après réalisation des aménagements

### 2.1. Indicateurs liés aux montants de dommages

#### 2.1.1. Rappel des montants de dommages calculés pour la crue de projet

Par souci de simplification du rapport, nous ne rappellerons pas ici le détail de la méthodologie et des résultats des calculs de dommages, présentés au Chapitre 21 et dans l'Annexe 3. Le tableau suivant rappelle uniquement les résultats des calculs de dommages réalisés pour la crue de projet (indicateurs élémentaires M1 à M4).

Tableau 15 : Indicateurs liés aux montants de dommages causés par la crue de projet avant et après aménagement

N°	Indicateur	ETAT INITIAL (avec / sans ruptures)	SCENARIO 3 (sans ruptures)
M1	Dommages aux habitations	2 010 000 € / 0 €	0 €
M2	Dommages aux entreprises	44 430 000 € / 0 €	0 €
M3	Dommages aux activités agricoles	80 000 € / 50 000 €	50 000 €
M4	Dommages aux établissements publics	330 000 € / 0 €	0 €

## 2.1.2. Calcul des dommages pour la crue cinqcentennale

### 2.1.2.1. Méthodologie

Comme présenté précédemment, nous avons consolidé l'analyse synthétique du scénario n°3 en évaluant les montant des dommages ainsi que le nombre d'habitants et d'emplois exposés pour une crue cinqcentennale, pour laquelle les aménagements ont un impact très limité (apparition de 2 brèches par surverse y compris en état projet).

Pour réaliser ces calculs, nous avons suivi les mêmes hypothèses que pour l'analyse comparative simplifiée présentée au Chapitre 2. La probabilité de rupture d'ouvrage ayant été fixée à 100% en situation initiale comme en situation confortée (brèches par surverse), nous avons réalisé ces calculs uniquement pour les modélisations avec ruptures.

### 2.1.2.2. Enjeux exposés et montants de dommages pour la crue cinqcentennale

Les résultats des calculs réalisés pour la crue cinqcentennale sont récapitulés dans le Tableau 16 :

**Tableau 16 : Montants de dommages, habitants et emplois exposés pour une crue cinqcentennale avec rupture d'ouvrages, en état initial (digues dégradées) et en état aménagé (scénario 3)**

Catégorie d'enjeux	SITUATION	ETAT INITIAL	SCE 3
	COMPORTEMENT DES OUVRAGES	4 ruptures RD (probabilité 100%)	2 ruptures RD (probabilité 100%)
Habitations	Nombre de logements collectifs en ZI	0	0
	Nombre de logements individuels sans étages en ZI	143	52
	Nombre de logements individuels avec étages en ZI	50	19
	Nombre total de logements en ZI	193	71
	Montant total des dommages aux logements en ZI ( <i>arrondi à 10 k€</i> )	2 200 000 €	610 000 €
	Nombre total d'habitants en ZI	353	130
Entreprises	Nombre d'entreprises exposées (au RDC) en zone inondable	155	90
	Nombre approximatif d'emplois exposés (entreprises au RDC uniquement)	2 530	1 660
	Total des dommages aux entreprises ( <i>arrondi à 10 k€</i> )	48 340 000 €	30 840 000 €
Etablissements publics	Nombre de sites en zone inondable	3	3
	Total des dommages aux équipements publics et ERP ( <i>arrondi à 10 k€</i> )	410 000 €	410 000 €
Activités agricoles	Surface totale de parcelles agricoles en zone inondable (ha)	196	188
	Total des dommages aux parcelles agricoles ( <i>arrondi à 10 k€</i> )	80 000 €	80 000 €
<b>Total des dommages</b>		<b>51 030 000 €</b>	<b>31 880 000 €</b>

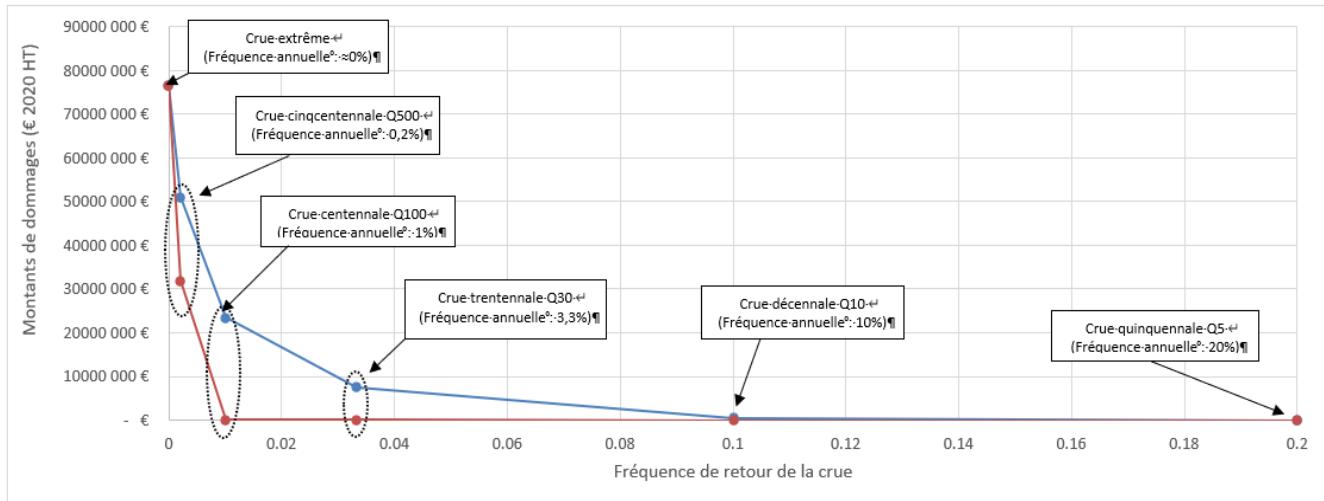


Figure 17 : Courbes dommages-fréquences en état actuel avec ruptures (en bleu) et état aménagé – scénario 3 (en rouge)

#### 2.1.2.3. Analyse qualitative des dommages calculés pour la crue cinqcentennale

*Etat initial (4 brèches en rive droite avec 100% de probabilité : rond-point Villarcher, concession Jean Lain, abords de la confluence du ruisseau des Marais)*

**Le montant total des dommages atteint 51,3 M€, dont 95% correspondent à des dommages aux entreprises.**

Outre des hauteurs de submersion globalement plus importantes, l'écart avec les dommages calculés pour la crue centennale s'explique notamment par l'exposition de plusieurs entreprises situées :

- Immédiatement à l'aval du pont de l'autoroute (en particulier l'usine agroalimentaire BESSONE GBS, pour laquelle les dommages calculés par l'application des FDD nationales dépasse 1,5 M€ et ont donc été ramenés manuellement à cette valeur),
- Dans la ZA de la Prairie.
- Le tiers du total des dommages aux entreprises (et donc près du tiers du total tous types d'enjeux confondus) est concentré par 10 entreprises auxquelles sont associées des montants de dommages entre 1 et 1,5 M€. Outre BESSONE GBS, on retrouve les entreprises déjà associées aux plus forts dommages pour la crue centennale : PEUGEOT BERNARD, CITROËN, ALPES EVASION, SIV73, JEAN LAIN NIPPON et CAR'GO, magasin CASTORAMA, RECORD PORTES AUTOMATIQUES, CARAVANING DU MARAIS et AXE AUTO.

L'exposition des autres types d'enjeux évolue peu par rapport au scénario de crue centennale avec ruptures.

*Etat aménagé (2 brèches en rive droite avec 100% de probabilité, aux abords de la confluence du ruisseau des Marais)*

**Le montant total des dommages atteint 31,1 M€, dont 97% correspondent à des dommages aux entreprises.**

La suppression des 2 brèches « Jean Lain » et « Villarcher » entraînent une exposition moindre de la ZA des Landiers Nord, et le secteur habité de Villarcher n'est plus exposé aux inondations.

## 2.2. Indicateurs non monétaires

### 2.2.1. Indicateurs prioritaires du guide AMC

**Nous avons évalué l'ensemble des indicateurs non monétaires prioritaires en suivant strictement les recommandations des Annexes techniques du guide AMC 2018.**

Remarque : en l'absence de ruptures d'ouvrages, aucun enjeu associé à l'un des indicateurs prioritaires n'est exposé aux inondations. Pour l'état initial, le tableau ci-dessous présente donc uniquement les indicateurs calculés avec ruptures. Pour l'état projet, aucune rupture n'est envisagée jusqu'à la crue de projet incluse.

**Tableau 17 : Résultats de l'évaluation des indicateurs non monétaires prioritaires pour la crue de projet avant et après aménagement**

Vulnérabilité...	N°	Indicateur	ETAT INITIAL ( <u>avec</u> ruptures)		SCENARIO 3 ( <u>sans</u> rupture)
			Recensement	Commentaire	
Humaine	P1	<b>Nombre de personnes habitant en zone inondable et part communale</b>	<i>Chambéry : 0</i>	<i>0% de la population communale</i>	<i>0</i>
			<i>Voglans : 327</i>	<i>17% de la population communale</i>	<i>0</i>
			<i>La-Motte-Servolex : 2</i>	<i>0,02% de la population communale</i>	<i>0</i>
	P2	<b>Nombre de personnes habitant en zone inondable dans des bâtiments de plain-pied et part communale</b>	<i>Chambéry : 0</i>	<i>0% de la population communale</i>	<i>0</i>
			<i>Voglans : 205</i>	<i>11% de la population communale</i>	<i>0</i>
			<i>La-Motte-Servolex : 0</i>	<i>0% de la population communale</i>	<i>0</i>
	P3	<i>Capacités d'accueil des établissements sensibles</i>	<i>0</i>	<i>Aucun établissement sensible dans le périmètre d'étude</i>	<i>0</i>
	P4	<i>Part de bâtiments participant directement à la gestion de crise hors et en zone inondable (à l'échelle de la commune)</i>	<i>0</i>	<i>Aucun établissement de gestion de crise dans le périmètre d'étude</i>	<i>0</i>
Economique	P5	<b>Trafic journalier des réseaux de transport en zone inondable</b>	<b>45 712</b>	<b>Routes concernées : N201, D1504, D1201</b>	<b>0</b>
	P6	<i>Part d'entreprises aidant à la reconstruction après une inondation dans les communes exposées</i>	<i>0 %</i>	<i>Aucune entreprise avec les codes NAF 43.11, 43.12, 43.99, 46.63Z, 49.41B, 49.41C, 77.12Z, 77.32Z</i>	<i>0 %</i>
	P7	<b>Nombre d'emplois en zone inondable</b>	<b>2 340</b>	<b>Valeurs moyennes de la base SIRENE</b>	<b>0</b>
Environnementale	P8	<i>Charge journalière entrante moyenne annuelle des stations de traitement des eaux usées en zone inondable</i>	<i>0</i>	<i>Aucune station d'épuration dans le périmètre d'étude</i>	<i>0</i>

Vulnérabilité...	N°	Indicateur	ETAT INITIAL ( <u>avec ruptures</u> )		SCENARIO 3 ( <u>sans rupture</u> )
			Recensement	Commentaire	
<i>P9</i>	<i>P9</i>	<i>Capacités de traitement et de stockage de déchets en zone inondable</i>	0	Aucun site de traitement et de stockage de déchets dans le périmètre d'étude	0
	<i>P10</i>	<b>Nombre de sites dangereux en zone inondable</b>	3	<b>AXE AUTO, ALPICOLOR, MITHIEUX</b>	<b>0</b>
Patrimoniale	<i>P11</i>	<i>Nombre de bâtiments patrimoniaux et sites remarquables en zone inondable</i>	0	Aucune site dans le périmètre d'étude	0

Des cartes spécifiques relatives aux indicateurs P5 et P10 sont présentées en Annexe 4 et Annexe 5.

Remarque pour l'indicateur P6 : aucune entreprise associée aux codes NAF mentionnés dans la fiche-indicateur des annexes techniques du guide AMC n'est située en zone inondable. En revanche, 3 entreprises en ZI nous semblent pouvoir être mobilisées pour la reconstruction post-crise : BLONDET (5M matériaux), MICHELIER et CASTORAMA.

## 2.2.2. Indicateurs secondaires du guide AMC

Nous avons évalué qualitativement les différents indicateurs secondaires du guide AMC, selon les données disponibles.

**Tableau 18 : Résultats de l'évaluation des indicateurs non monétaires prioritaires pour la crue de projet avant et après aménagement**

Vulnérabilité...	N°	Indicateur	ETAT INITIAL ( <u>avec ruptures</u> )		SCENARIO 3 ( <u>sans rupture</u> )
			Recensement	Commentaire	
Humaine	S1	<i>Alimentation en eau potable : nombre de personnes desservies par des captages situés en zone inondable</i>	0	Aucun captage AEP dans le périmètre d'étude	0
	S2	Capacités d'hébergement communales hors ZI en cas de nécessité d'évacuation	A Voglans, seule commune potentiellement concernée par une nécessité d'évacuation d'habitations, l'ensemble des infrastructures communales potentiellement mobilisables pour reloger les habitants évacués est situé au niveau du chef-lieu, loin de la zone inondable (mairie, gymnase, écoles...).		
Economique	S3	Nombre de postes « énergie et télécommunication » en zone inondable	Aucun poste source 18 postes HTA/BT 1 poste de détente GRT	Poste de détente en arrière immédiat de la digue : <a href="https://goo.gl/maps/3dgrvFR45hAdtxs3A">https://goo.gl/maps/3dgrvFR45hAdtxs3A</a>	0
Environnementale	S4	Espaces naturels protégés : superficie d'espaces protégés en zone inondable.	L'ensemble de la plaine de Pré Marquis (également exposée avant et après réalisation des aménagements) est couvert par une ZNIEFF de type 2. Environ 50% est couvert par une ZNIEFF de type 1.		
Patrimoniale	S5	<i>Nombre annuel de visiteurs dans les musées situés en zone inondable</i>	0	Aucune musée dans le périmètre d'étude	0

### 2.2.3. Indicateur complémentaire : capacité d'accueil maximale totale de l'ensemble des établissements recevant du public en zone inondable

#### 2.2.3.1. Définition et méthodologie

En complément des indicateurs du guide AMC, il nous a semblé pertinent de quantifier la capacité d'accueil des très nombreux établissements recevant du public de la zone d'activités des Landiers Nord (en particulier les nombreux commerces).

Pour cela, nous avons étudiés les estimations des capacités d'accueil maximale mentionnées dans les bases de données utilisées (chiffres basés sur des diagnostics individuels ou des ratios surfaciques dépendant de la typologie d'ERP – disponibles pour seulement une partie des principaux établissements de la zone des Landiers Nord et de la zone de la Prairie).

A la différence des nombres d'habitants ou d'emplois en zone inondable calculés dans les indicateurs P1 et P7, cet indicateur ne permet pas de représenter un nombre de personnes présentes de façon certaine à l'intérieur de la zone inondable, mais apporte une information sur le nombre maximum de personnes potentiellement présentes à un moment donné (fin de journée, samedi...).

#### 2.2.3.2. Résultat

**Tableau 19 : Résultats de l'évaluation de la capacité d'accueil maximale totale de l'ensemble des établissements recevant du public en zone inondable pour la crue de projet avant et après aménagement**

Vulnérabilité...	Indicateur	ETAT INITIAL ( <u>avec ruptures</u> )		SCENARIO 3 ( <u>sans rupture</u> )
		Recensement	Commentaire	
Humaine	Capacité d'accueil maximale totale de l'ensemble des établissements recevant du public en zone inondable	18 430 personnes	Dont 6 100 pour le seul magasin CASTORAMA	0

La population susceptible d'être présente dans les différents ERP est en réalité nettement inférieure à cette capacité maximale cumulée. On peut tout de même considérer que plusieurs milliers de personnes peuvent être présentes dans ces établissements en période de forte affluence.

### 2.2.4. Conclusions de l'analyse élémentaire

**Les aménagements permettent de protéger l'ensemble des enjeux actuellement exposés aux inondations en cas de crue centennale de la Leysse avec ruptures d'ouvrages, à l'exception des parcelles agricoles de la plaine de Pré Marquis.**

Parmi ces enjeux, on peut noter en particulier :

- **Dans les secteurs de Villarcher et Bouvard, à Voglans : plus de 15% de la population communale de Voglans, dont 11% correspondant à des personnes résidant dans des bâtiments de plain-pied**
- **Dans la zone d'activités des Landiers Nord : Plus de 2 000 emplois, de très nombreux commerces comptabilisant une capacité d'accueil maximale totale de plus de 18 000 personnes, 3 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.**

### 3. Analyse synthétique du projet d'aménagements

---

#### 3.1. Résultats de l'analyse synthétique

Les résultats de l'application des indicateurs synthétiques évalués à l'échéance 50 ans sont donnés dans le Tableau 20 et le

Tableau 21 ci-après (détail de l'évolution des flux visibles en Annexe 6 et Annexe 7) :

**Tableau 20 : Indicateurs synthétiques liés aux dommages évités grâce aux aménagements  
(valeurs monétaires en € HT 2020, arrondies à 10 k€)**

Indicateur	Définition/exPLICATION	Résultat
<b>DMA<sub>0</sub></b>	Dommages Moyens Annuels en situation initiale (digues dégradées)	<b>1 060 000 €</b>
<b>DMA<sub>c</sub></b>	Dommages Moyens Annuels en situation aménagée (digues confortées)	<b>240 000 €</b>
<b>DMA<sub>0</sub> - DMA<sub>c</sub></b>	Différence entre les DMA en situation initiale et en situation aménagée (ancienne définition des DEMA)	<b>820 000 €</b>
<b>B</b>	Bénéfices totaux apportés par la réalisation du projet "dès aujourd'hui" <u>par rapport au scénario de référence</u>	<b>11 870 000 €</b>
<b>B/ΣDMA<sub>ref</sub></b>	Rapport entre les bénéfices totaux apportés par la réalisation du projet "dès aujourd'hui" par rapport au scénario de référence et la somme des dommages moyens annuels dans le scénario de référence sur 50 ans	<b>40%</b>
<b>C</b>	Surcoût total représenté par la réalisation du projet "dès aujourd'hui" par rapport au scénario de référence (investissement + coûts annuels différés, sur 50 ans)	<b>340 000 €</b>
<b>C<sub>moy</sub></b>	Surcoût moyen annuel actualisé représenté par la réalisation du projet "dès aujourd'hui" par rapport au scénario de référence (investissement + coûts annuels différés, sur 50 ans)	<b>12 000 €</b>
<b>B/C</b>	Rapport entre le total des bénéfices et le total des surcoûts correspondant à la réalisation du projet "dès aujourd'hui" par rapport au scénario de référence	<b>35</b>
<b>VAN</b>	Valeur Actualisée Nette du projet à 50 ans	<b>11 530 00 €</b>
<b>Analyse coûts-bénéfice positive au bout de...</b>		<b>8 ans</b>

Tableau 21 : Indicateurs synthétiques liés aux enjeux protégés par les aménagements

Indicateur	Définition/explicitation	Résultat
<b>NMA(emplois)<sub>0</sub></b>	Nombre Moyens Annuels d'emplois exposés en situation initiale (digues dégradées)	<b>62</b>
<b>NMA(emplois)<sub>c</sub></b>	Nombre Moyens Annuels d'emplois exposés en situation aménagée (digues confortées)	<b>0</b>
<b>NMA(emplois)<sub>0</sub> – NMA(emplois)<sub>c</sub></b>	Différence entre les NMA(emplois) en situation initiale et en situation aménagée (ancienne définition des NEMA)	<b>62</b>
<b>NEMA(emplois)</b>	Nombre moyen annuel d'emplois supplémentaires protégés par la réalisation du projet "dès aujourd'hui" par rapport au scénario de référence (à l'échéance 50 ans)	<b>26</b>
<b><math>\Sigma</math> NEMA(emplois)</b>	Nombre total d'emplois supplémentaires protégés par la réalisation du projet "dès aujourd'hui" par rapport au scénario de référence (à l'échéance 50 ans)	<b>1 323</b>
<b>C<sub>moy</sub>/ΣNEMA(emplois)</b>	Surcoût moyen annuel actualisé correspondant à chaque emploi supplémentaire protégé par la réalisation du projet "dès aujourd'hui" par rapport au scénario de référence (à l'échéance 50 ans) ( $\text{€}/\text{emploi}/\text{an}$ )	<b>9</b>
<b>NMA(habitants)<sub>0</sub></b>	Nombre Moyens Annuels d'habitants exposés en situation initiale (digues dégradées)	<b>11</b>
<b>NMA(habitants)<sub>c</sub></b>	Nombre Moyens Annuels d'habitants exposés en situation aménagée (digues confortées)	<b>0</b>
<b>NMA(habitants)<sub>0</sub> – NMA(habitants)<sub>c</sub></b>	Différence entre les NMA(habitants) en situation initiale et en situation aménagée (ancienne définition des NEMA)	<b>11</b>
<b>NEMA(habitants)</b>	Nombre d'habitants supplémentaires protégés en moyenne chaque année par la réalisation du projet "dès aujourd'hui" par rapport au scénario de référence (à l'échéance 50 ans)	<b>5</b>
<b><math>\Sigma</math> NEMA(habitants)</b>	Nombre total d'habitants supplémentaires protégés par la réalisation du projet "dès aujourd'hui" par rapport au scénario de référence (à l'échéance 50 ans)	<b>229</b>
<b>C<sub>moy</sub>/ΣNEMA(habitants)</b>	Surcoût moyen annuel actualisé correspondant à chaque habitant supplémentaire protégé par la réalisation du projet "dès aujourd'hui" par rapport au scénario de référence (à l'échéance 50 ans) ( $\text{€}/\text{habitant}/\text{an}$ )	<b>52</b>

### 3.2. Analyse d'incertitude

Nous avons réalisé une analyse d'incertitude des résultats en effectuant les calculs avec une variation des principales valeurs d'entrées de l'ACB.

Tableau 22 : Bilan des résultats des analyses d'incertitudes

Indicateur	Définition	Résultat de la première application	Test de sensibilité à la période de retour des 2 premiers scénarios d'inondation		Test de sensibilité à la période de retour du scénario d'inondation supérieur à la crue de projet		Test de sensibilité à la probabilité de rupture d'ouvrages pour chaque scénario de crue		Test de sensibilité au montant total des dommages associés à chaque scénario d'inondation		Test de sensibilité au coût d'investissement nécessaire à la réalisation du projet d'aménagement		Test de sensibilité aux coûts annuels d'entretien	
			- 50% (3 ans/8 ans)	+ 50% (8 ans/15 ans)	- 50% (250 ans)	+ 50% (750 ans)	/2	100% pour tous les scénarios	- 50%	+ 50%	- 50%	+ 50%	- 50% (env. 0,5% des coûts d'investissement)	5% du coûts d'investissement
B	Bénéfices totaux apportés par la réalisation du projet "dès aujourd'hui" par rapport au scénario de référence	11 870 000 €	11 650 000 €	11 600 000 €	11 780 000 €	11 890 000 €	8 700 000 €	9 130 000 €	5 910 000 €	18 000 000 €	11 870 000 €	11 870 000 €	11 870 000 €	11 870 000 €
B/ $\Sigma$ DMRef	Rapport entre les bénéfices totaux apportés par la réalisation du projet "dès aujourd'hui" par rapport au scénario de référence et la somme des dommages moyens annuels dans le scénario de référence sur 50 ans	40%	41%	39%	35%	42%	34%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%
C	Surcoût total représenté par la réalisation du projet "dès aujourd'hui" par rapport au scénario de référence (investissement + coûts annuels différés, sur 50 ans)	340 000 €	250 000 €	510 000 €	360 000 €	330 000 €	710 000 €	370 000 €	340 000 €	340 000 €	140 000 €	530 000 €	460 000 €	590 000 €
Cmoy	Surcoût moyen annuel représenté par la réalisation du projet "dès aujourd'hui" par rapport au scénario de référence (investissement + coûts annuels différés, sur 50 ans)	12 000 €	89 000 €	18 000 €	13 000 €	12 000 €	25 000 €	25 000 €	12 000 €	12 000 €	50 000 €	19 000 €	16 000 €	21 000 €
B/C	Rapport entre le total des bénéfices et le total des surcoûts correspondant à la réalisation du projet "dès aujourd'hui" par rapport au scénario de référence	35	47	23	33	36	12	13	18	53	84	22	26	20
VAN	Valeur Actualisée Nette du projet	11 530 000 €	11 400 000 €	11 080 000 €	11 430 000 €	11 560 000 €	7 980 000 €	8 760 000 €	5 580 000 €	17 460 000 €	11 720 000 €	11 330 000 €	11 400 000 €	11 280 000 €
ACB positive au bout de...		8 ans	7 ans	9 ans	8 ans	8 ans	13 ans	4 ans	13 ans	6 ans	5 ans	11 ans	8 ans	8 ans

Les résultats des indicateurs d'analyse coûts-bénéfices du projet sont largement positifs pour chacun des 12 scénarios testés dans le cadre de l'analyse d'incertitude.

### 3.3. Conclusion de l'analyse synthétique

L'analyse synthétique met en évidence une très forte rentabilité du projet d'aménagement envisagé, avec une Valeur Actualisée Nette à l'échéance 50 ans de plus de 11,6 M€ et un seuil de positivité de l'Analyse Coûts-Bénéfices atteint en seulement 8 ans.

De plus, l'analyse d'incertitude réalisée met en évidence la bonne fiabilité de l'analyse.

## 4. Conclusion générale

---

L'analyse comparative des deux projets d'aménagements envisagés par le CISALB a montré qu'ils apportent des bénéfices globalement proches en termes de protection des enjeux actuellement exposés.

Le scénario n°3 a été privilégié à la suite d'une réflexion élargie tenant compte à la fois des résultats de l'analyse coûts-bénéfices comparative menée dans la première partie de cette étude et de nombreux autres critères analysés dans le cadre de l'étude AVP (faisabilité technique, impact environnementale...).

Les aménagements permettent de protéger l'ensemble des enjeux actuellement exposés aux inondations en cas de crue centennale de la Leysse avec ruptures d'ouvrages, à l'exception des parcelles agricoles de la plaine de Pré Marquis. Ils permettent donc de protéger de plusieurs milliers de personnes résidant, travaillant ou fréquentant les ERP présents dans le périmètre d'étude.

L'analyse coûts-bénéfices de ce scénario permet de mettre en évidence que ce projet présente une très forte rentabilité, avec une Valeur Actualisée Nette à l'échéance 50 ans de plus de 11,6 M€ et un seuil de positivité de l'Analyse Coûts-Bénéfices atteint en seulement 8 ans.

## Annexes

**Annexe 1 : Cartographie des hauteurs de submersion issues des modélisations**



Direction Ingénierie et Grands Projets - DIGP

## AMC Leysse aval

### Annexe 1

#### Cartographies des hauteurs d'eau



Restauration des digues de la Leysse – photographie Chambéry métropole ©

## Liste des figures

Figure 1 : Etat actuel – Q10 .....	3
Figure 2 : Etat actuel - Q30 .....	4
Figure 3 : Etat actuel – Q100 .....	5
Figure 4 : Etat actuel – Q500 .....	6
Figure 5 : Etat projet – Q30 .....	7
Figure 6 : Etat projet – Q100 .....	8
Figure 7 : Etat projet – Q500 .....	9

# 1 Cartographies état actuel

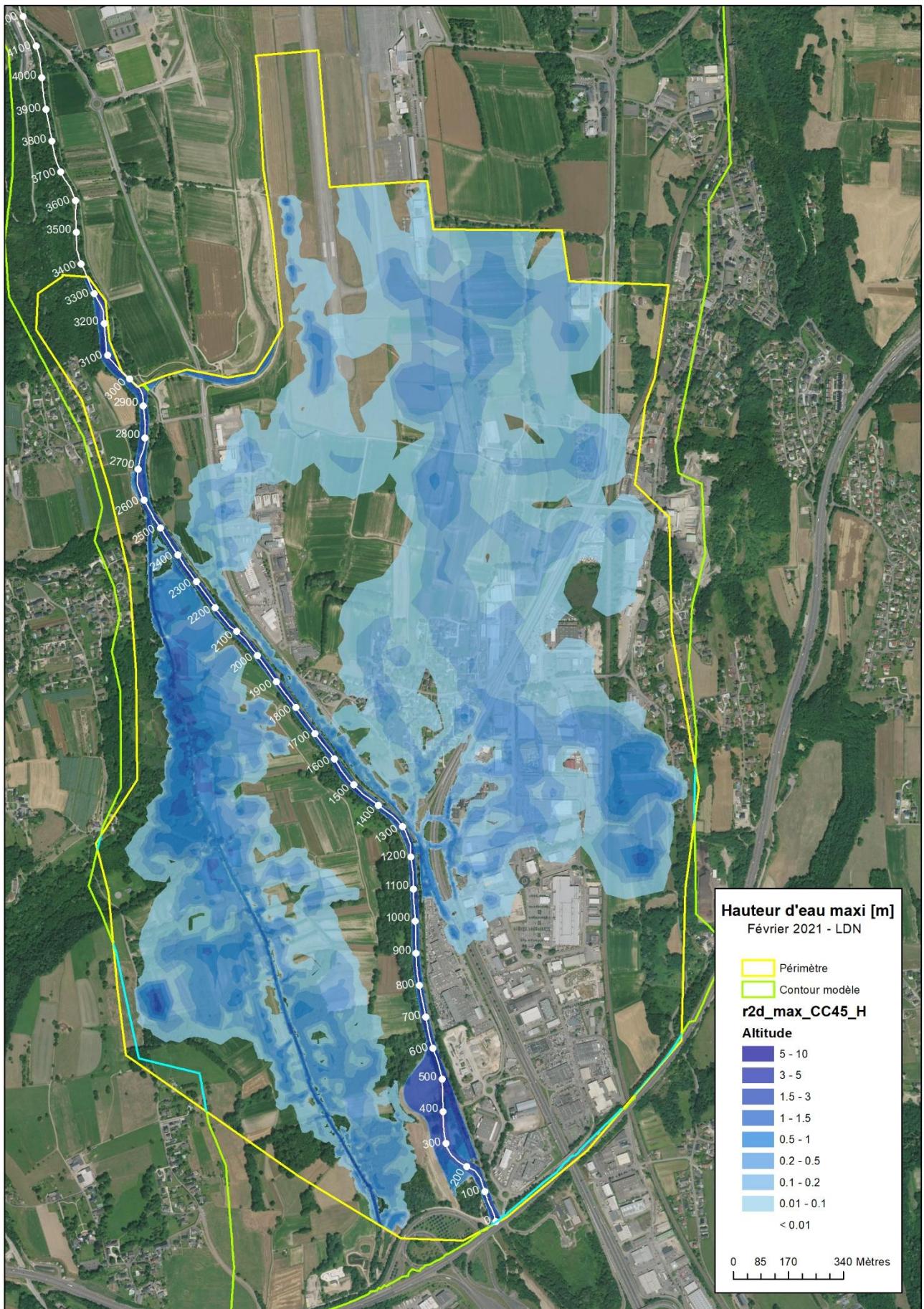


Figure 1 : Etat actuel – Q10

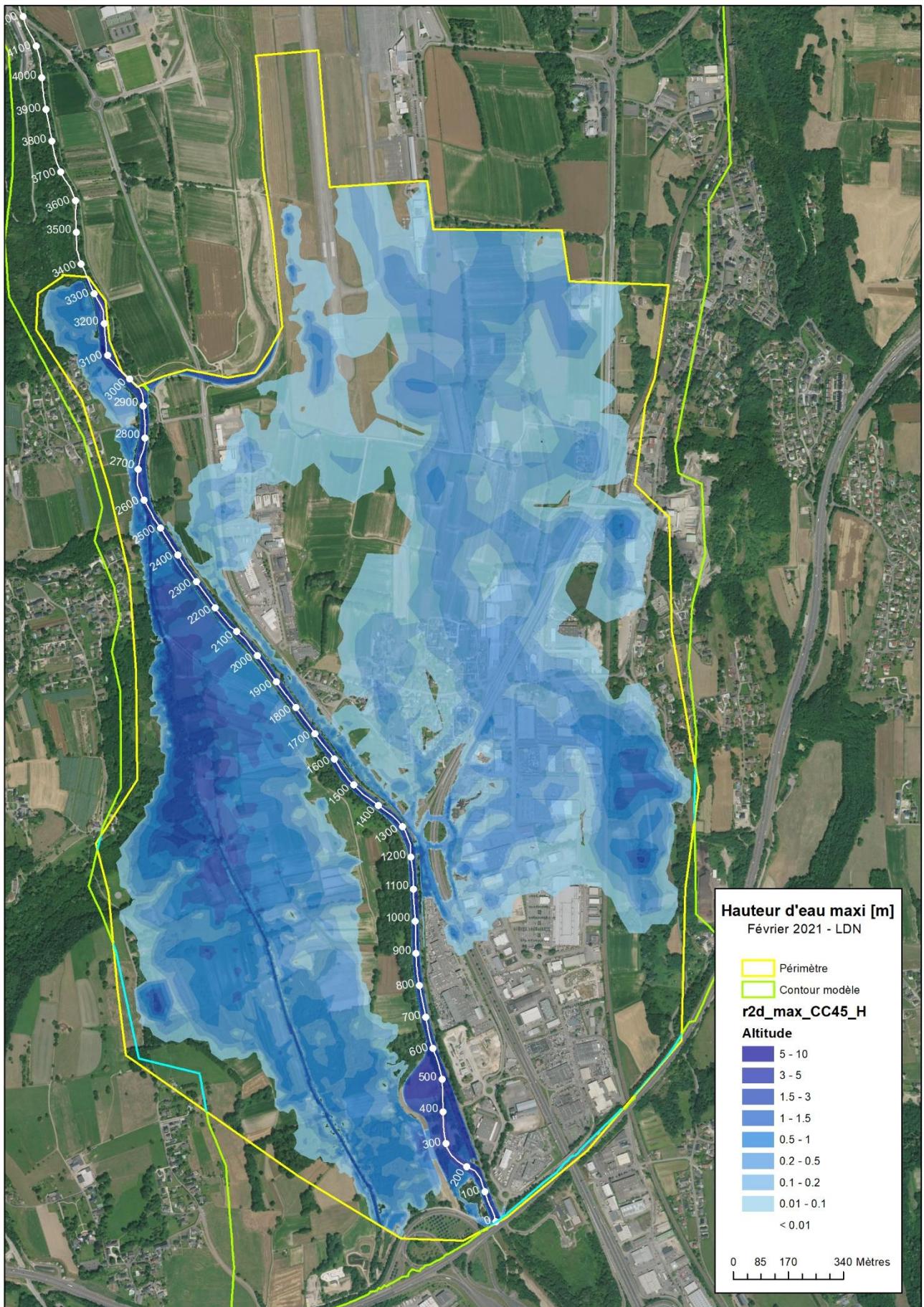


Figure 2 : Etat actuel - Q30

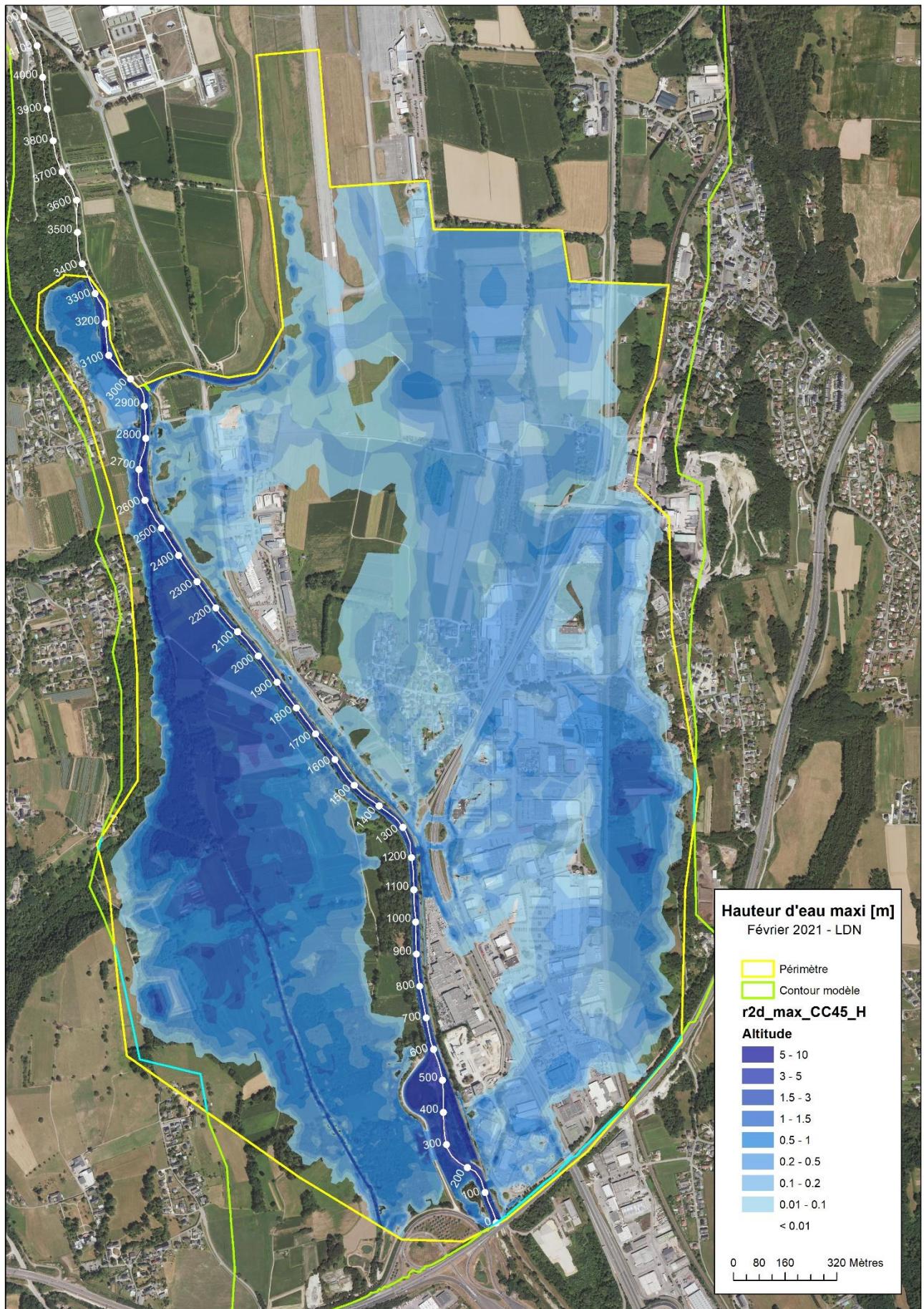


Figure 3 : Etat actuel – Q100

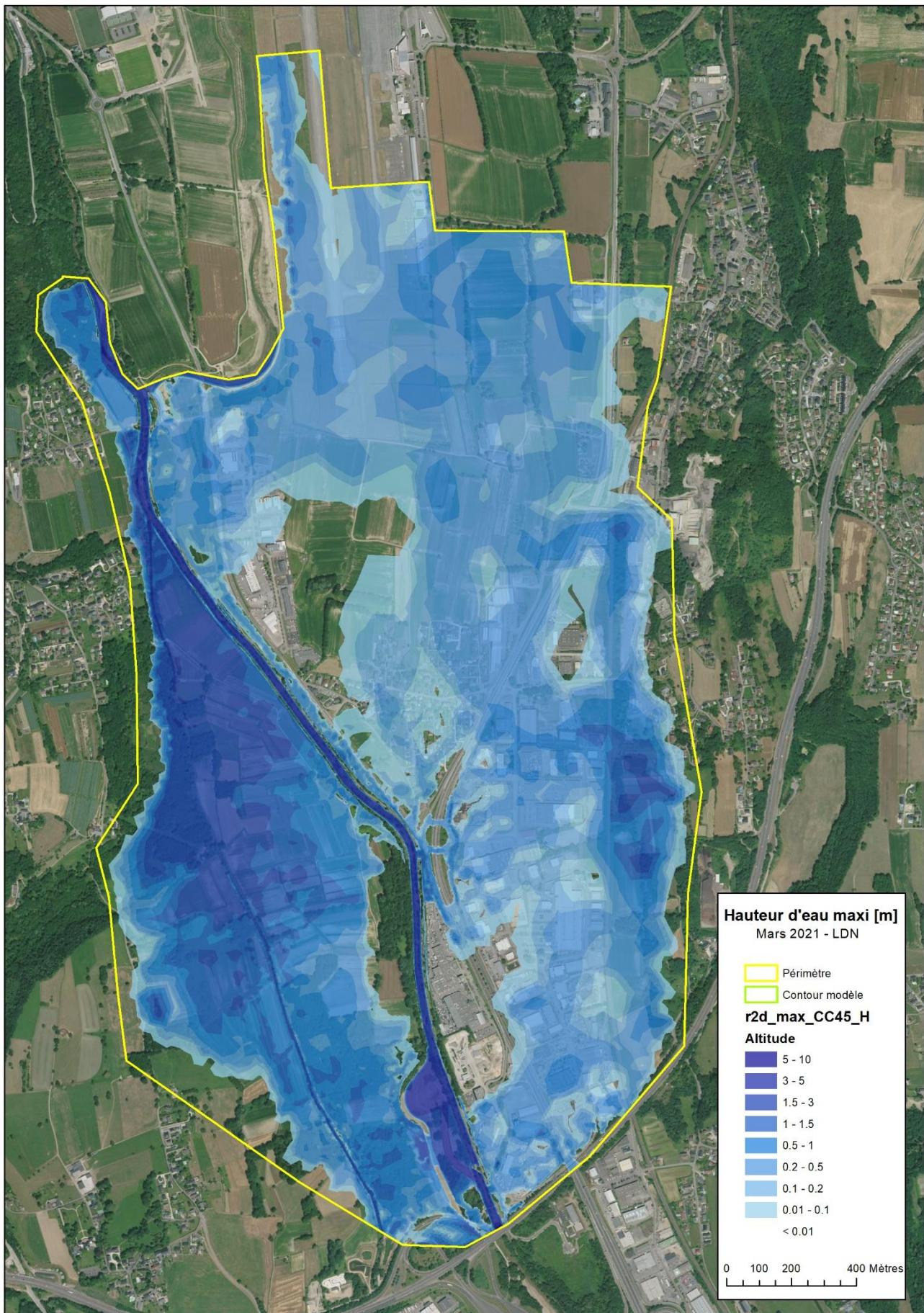


Figure 4 : Etat actuel – Q500

## 2 Cartographies état projet

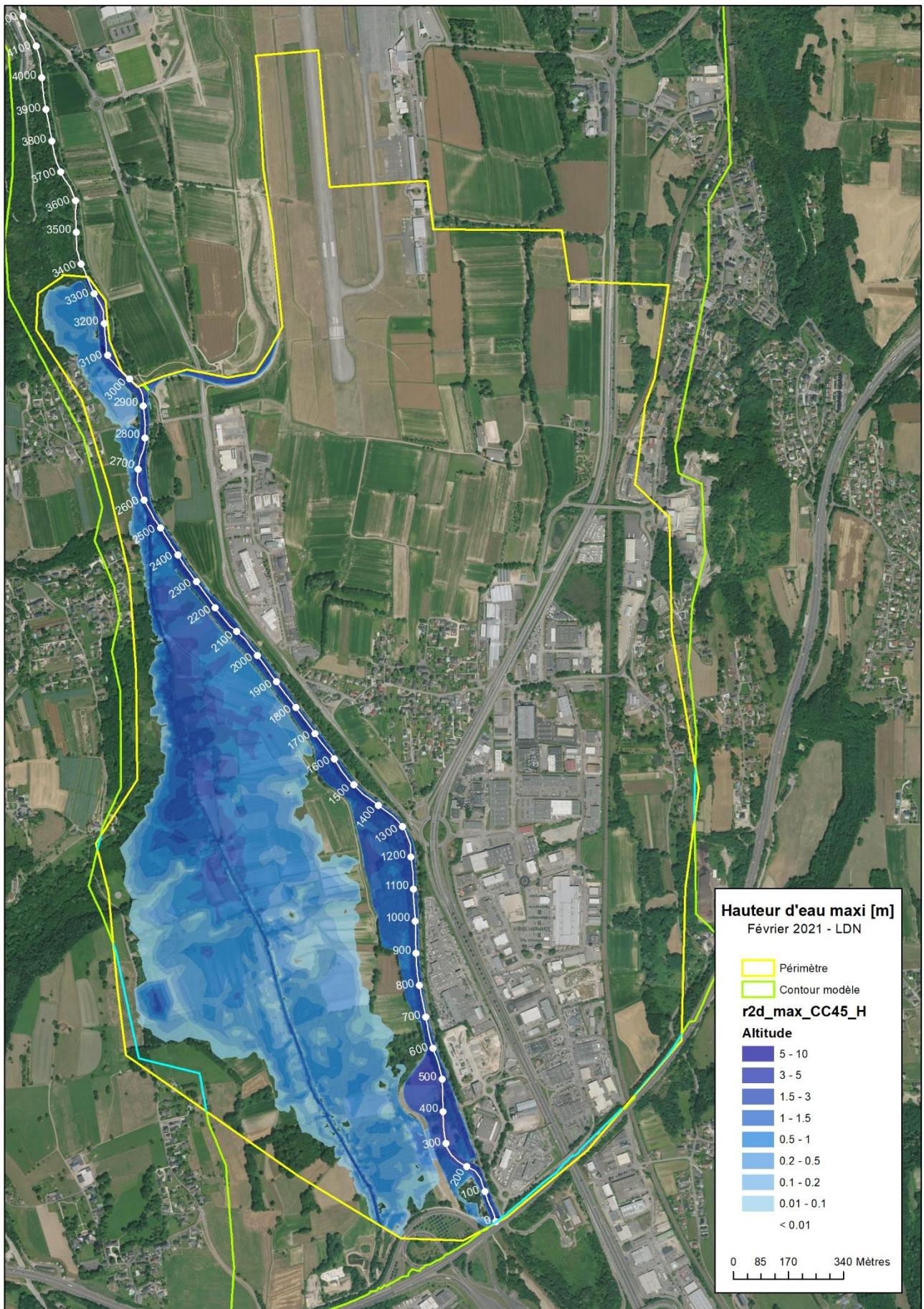


Figure 5 : Etat projet – Q30

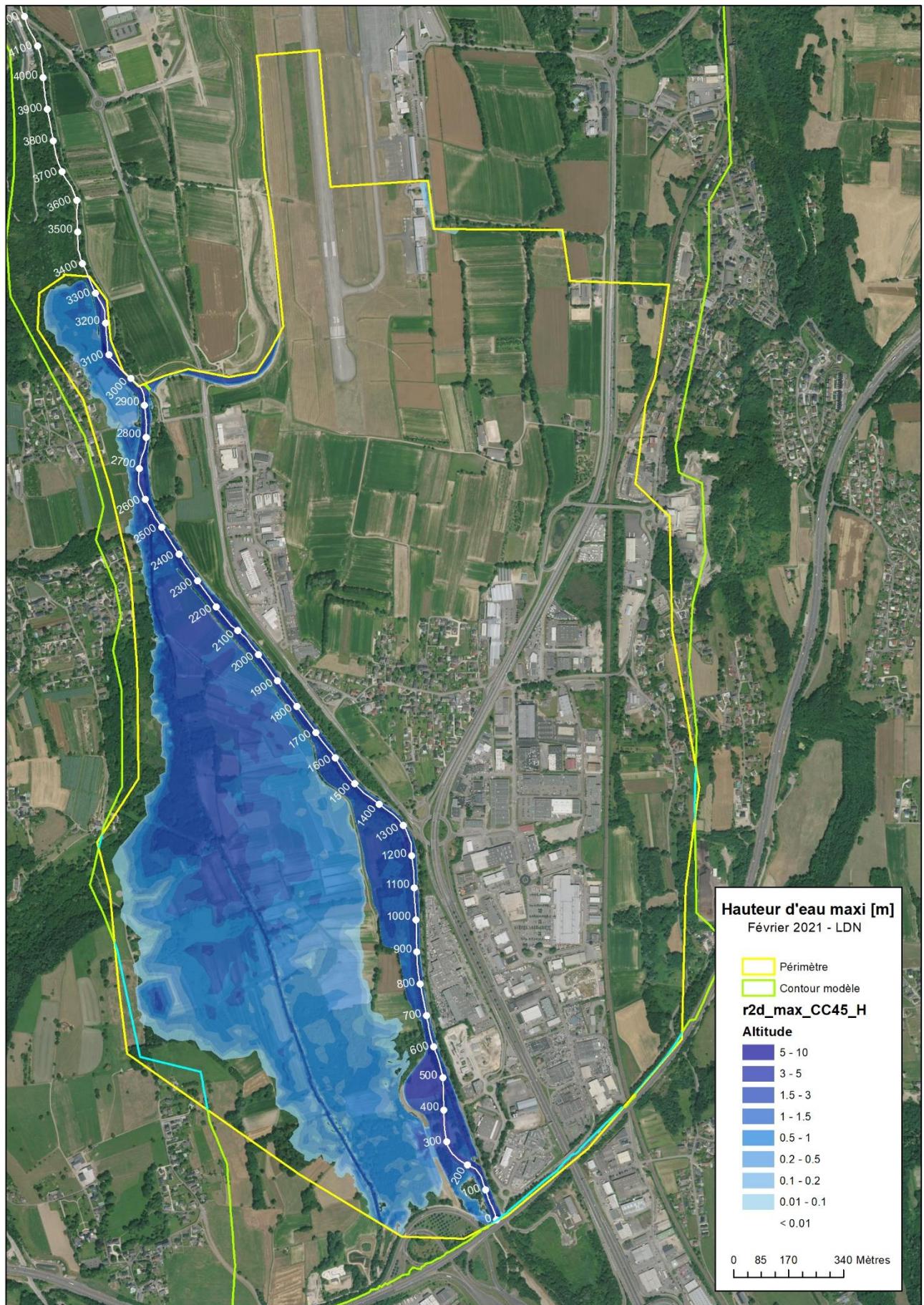


Figure 6 : Etat projet – Q100

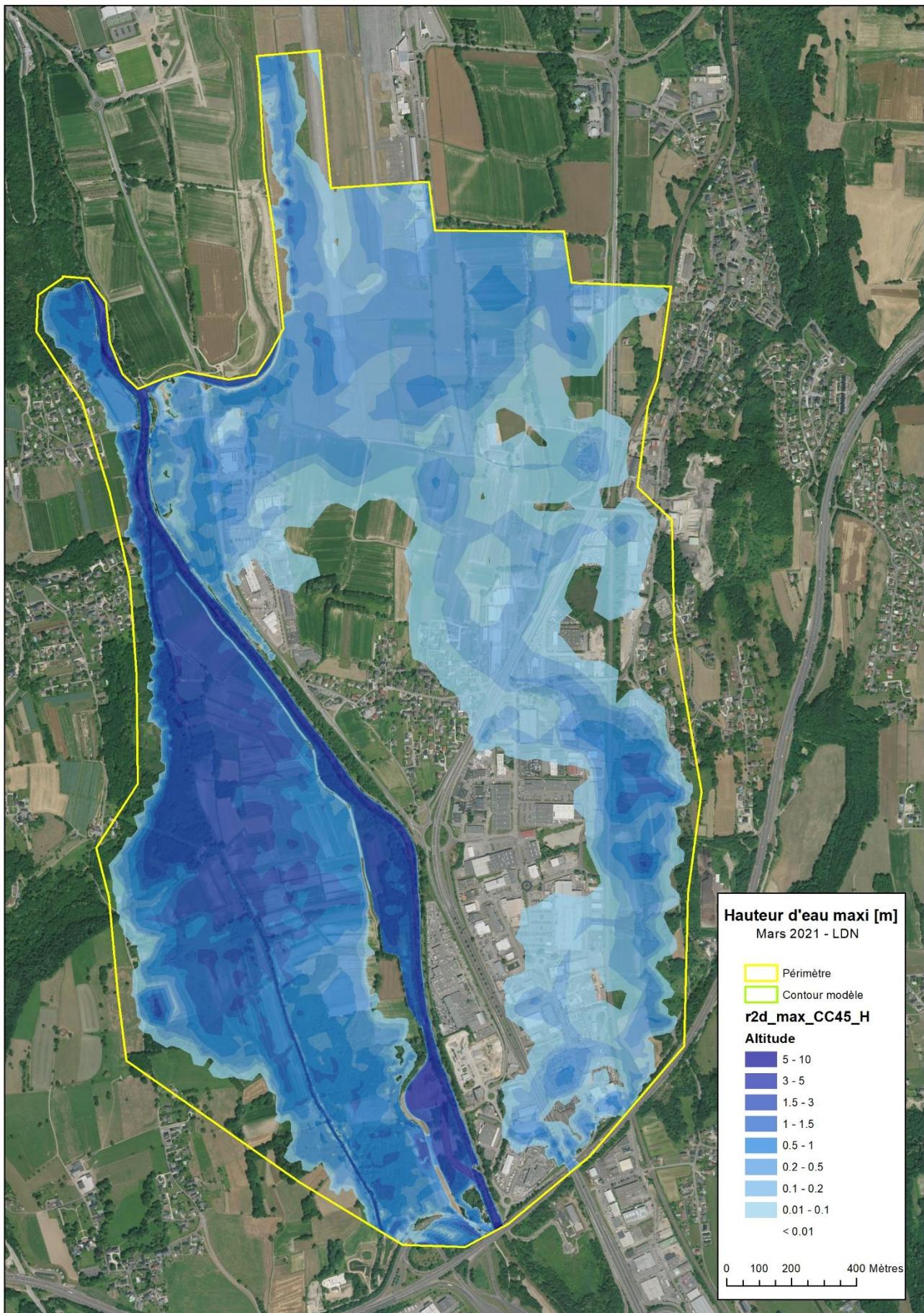
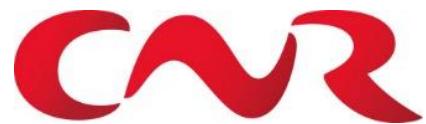


Figure 7 : Etat projet – Q500

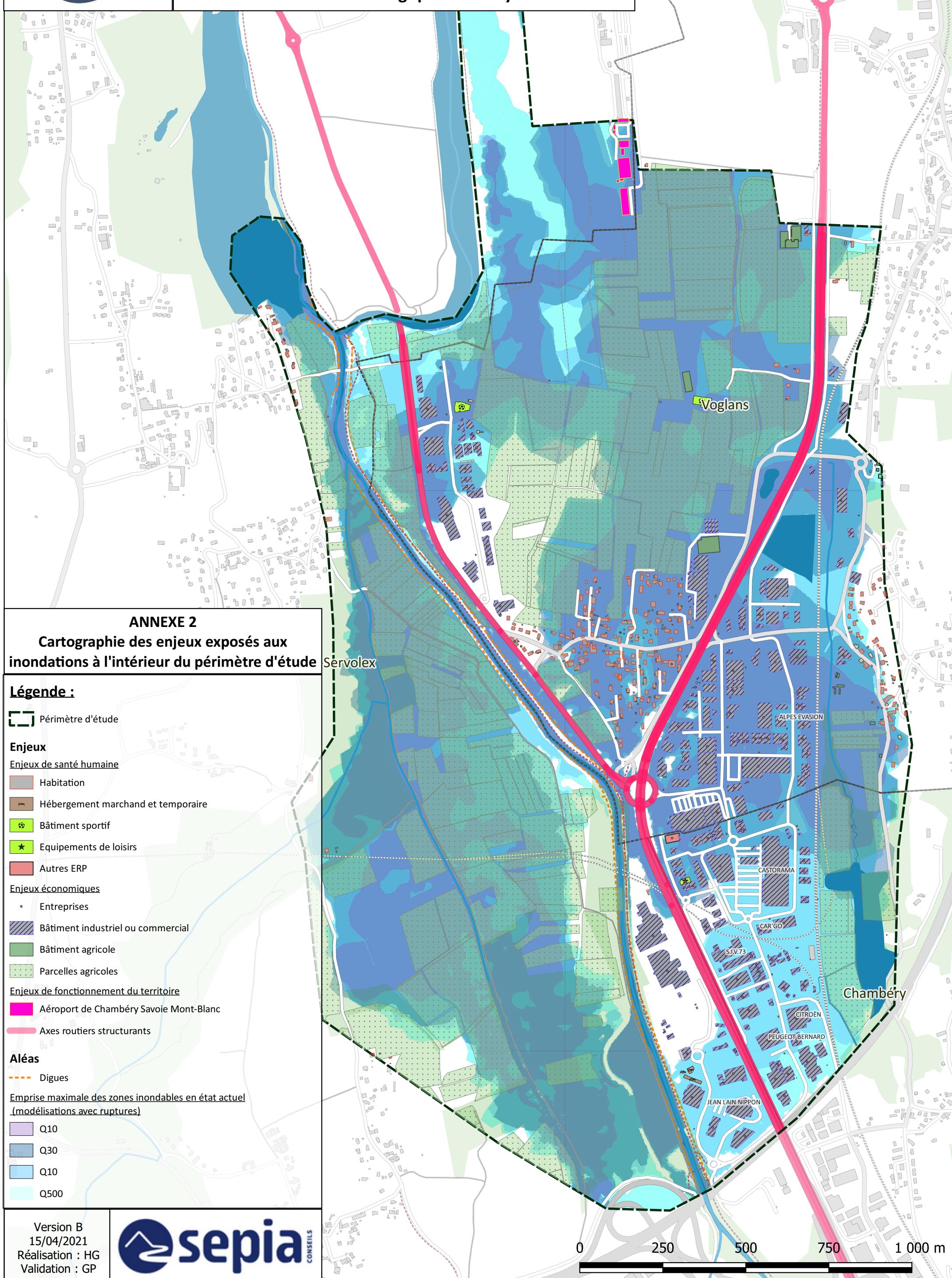
## L'énergie au cœur des territoires

2 rue André Bonin  
69316 LYON CEDEX 04 - FRANCE  
Tél. : +33 (0) 472 00 69 69

*cnr.tm.fr*



**Annexe 2 : Cartographie des enjeux exposés aux inondations**



**Annexe 3 : Tableaux détaillé des recensements d'enjeux exposés et des montants de dommages calculés pour chaque scénario d'inondation étudié**

**ANNEXE 3**

Bilan des recensements d'enjeux exposés et des calculs de dommages - ACB simplifiée des scénarios d'aménagements n°1 et 3

PERIODE DE RETOUR		Q10				Q30						Q100				
SITUATION		ETAT INITIAL		SCENARIO 1	SCENARIO 3	ETAT INITIAL		SCENARIO 1		SCENARIO 3	ETAT INITIAL		SCENARIO 1		SCENARIO 3	
HYPOTHESE DE COMPORTEMENT DES OUVRAGES		Pas de rupture	1 brèche en rive droite (Villarcher)	Pas de rupture	Pas de rupture	Pas de rupture	1 brèche en rive droite (Villarcher)	Pas de rupture	1 brèche en rive gauche (PKL 5.2)	Pas de rupture	Pas de rupture	2 brèches en rive droite (Villarcher et Jean Lain)	Pas de rupture	1 en brèche rive gauche (PKL 5.2)	Pas de rupture	
<b>TOTAL DES DOMMAGES (€2020 HT, arrondi à 10 k€)</b>		<b>0 €</b>	<b>10 560 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>15 020 000 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>46 850 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	
M1	Logements collectifs	Nombre de logements en zone inondable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Nombre d'habitants exposés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Total des dommages	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	Logements individuels de plain-pied	Nombre de logements en zone inondable	0	120	0	0	0	131	0	0	0	0	134	0	0	
		Nombre d'habitants exposés	0	188	0	0	0	202	0	0	0	0	205	0	0	
		Total des dommages	0 €	1 380 000 €	0 €	0 €	0 €	1 610 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 690 000 €	0 €	0 €	
	Logements individuels avec étage	Nombre de logements en zone inondable	0	43	0	0	0	45	0	0	0	0	48	0	0	
		Nombre d'habitants exposés	0	114	0	0	0	118	0	0	0	0	124	0	0	
		Total des dommages	0 €	240 000 €	0 €	0 €	0 €	270 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	320 000 €	0 €	0 €	
Total des dommages aux logements		0 €	1 620 000 €	0 €	0 €	0 €	1 880 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 010 000 €	0 €	0 €	0 €	
Nombre total d'habitants exposés		0	302	0	0	0	320	0	0	0	0	329	0	0	0	
Dommages moyens par logement (arrondi à 1 k€)		10 000 €		11 000 €		13%				11 000 €						
Part représentée par les logements dans le total des dommages		15%		13%						4%						
M2	Entreprises	Nombre d'entreprises exposées (au RDC) en zone inondable	0	72	0	0	0	89	0	0	0	0	143	0	0	0
		Nombre approximatif d'emplois exposés (entreprises au RDC uniquement)	0	1 260			0	1 520	0	0	0	0	2 340	0	0	0
		Dommages > 500 k€ pour 5 entreprises :				Dommages > 500 k€ pour 7 entreprises :				Dommages calculés >> 1.5 M€ (borne supérieure d'acceptabilité de la FDD) pour 7 entreprises :						
		- RECORD PORTES AUTOMATIQUES				- Concessions et agences de location automobile PEUGEOT BERNARD, CITROËN, ALPES EVASION, SIV73, JEAN LAIN NIPPON, CAR'GO				- RECORD PORTES AUTOMATIQUES						
		- A2P CONNECTIQUE				- Magasins BUT, AU JARDIN DES PLANTES et CONFORAMA				- Magasin CASTORAMA						
		- Magasins BUT, AU JARDIN DES PLANTES et CONFORAMA				- MITIEUX				=> Pour ces 7 entreprises, montants des dommages fixés à 1.5 M€.						
		Total des dommages aux entreprises				Dommages > 1 M€ pour 3 autres entreprises :				- RECORD PORTES AUTOMATIQUES						
M3	Equipements publics et ERP	- RECORD PORTES AUTOMATIQUES				- Concessions automobiles CARAVANING DU MARAIS et AXE AUTO				Dommages > 1 M€ pour 3 autres entreprises :						
		- A2P CONNECTIQUE				- RECORD PORTES AUTOMATIQUES				- Concessions et agences de location automobile PEUGEOT BERNARD, CITROËN, ALPES EVASION, SIV73, JEAN LAIN NIPPON, CAR'GO						
		- Magasins BUT, AU JARDIN DES PLANTES et CONFORAMA				- Magasin CASTORAMA				=> Pour ces 7 entreprises, montants des dommages fixés à 1.5 M€.						
		- MITIEUX				Dommages > 1 M€ pour 3 autres entreprises :				- RECORD PORTES AUTOMATIQUES						
M4	Parcelles agricoles	Total des dommages aux entreprises				- Concessions automobiles CARAVANING DU MARAIS et AXE AUTO				Dommages > 1 M€ pour 3 autres entreprises :						
		120 000 €				- RECORD PORTES AUTOMATIQUES				- Concessions et agences de location automobile PEUGEOT BERNARD, CITROËN, ALPES EVASION, SIV73, JEAN LAIN NIPPON, CAR'GO						
		40% 82%				- Magasin CASTORAMA				=> Pour ces 7 entreprises, montants des dommages fixés à 1.5 M€.						
Part représentée par la ou les entreprises associées aux plus forts dommages dans le total des dommages aux entreprises		40%		47%		86%		35%		95%						
Part représentée par les entreprises dans le total des dommages		82%		1%		1%										
M4	Parcelles agricoles	Surface totale de parcelles agricoles en zone inondable (ha)	0	3	0	0	0	3	0	0	0	0	3	0	0	0
		Sites en zone inondable	-	Aéroport Chambéry Savoie Mont-Blanc, centre équestre de Voglans, centre de loisirs Kabane	-	-	Aéroport Chambéry Savoie Mont-Blanc, centre équestre de Voglans, centre de loisirs Kabane	-	-	-	-	Aéroport Chambéry Savoie Mont-Blanc, centre équestre de Voglans, centre de loisirs Kabane	-	-	-	
		Total des dommages aux équipements publics et ERP	0 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €	210 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	330 000 €	0 €	0 €	0 €
Part représentée par l'aéroport Chambéry Savoie Mont-Blanc dans le total des dommages aux équipements publics et ERP		70%		71%		1%		58%		1%						
Part représentée par les équipements publics et ERP dans le total des dommages		2%														
M4	Parcelles agricoles	Surface totale de parcelles agricoles en zone inondable (ha)	0	126	0	0	64	140	64	64	70	193	70	70	70	
		Total des dommages aux parcelles agricoles	0 €	70 000 €	0 €	0 €	40 000 €	80 000 €	40 000 €	40 000 €	50 000 €	80 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	

## CISALB

### PAPI du bassin versant du lac du Bourget

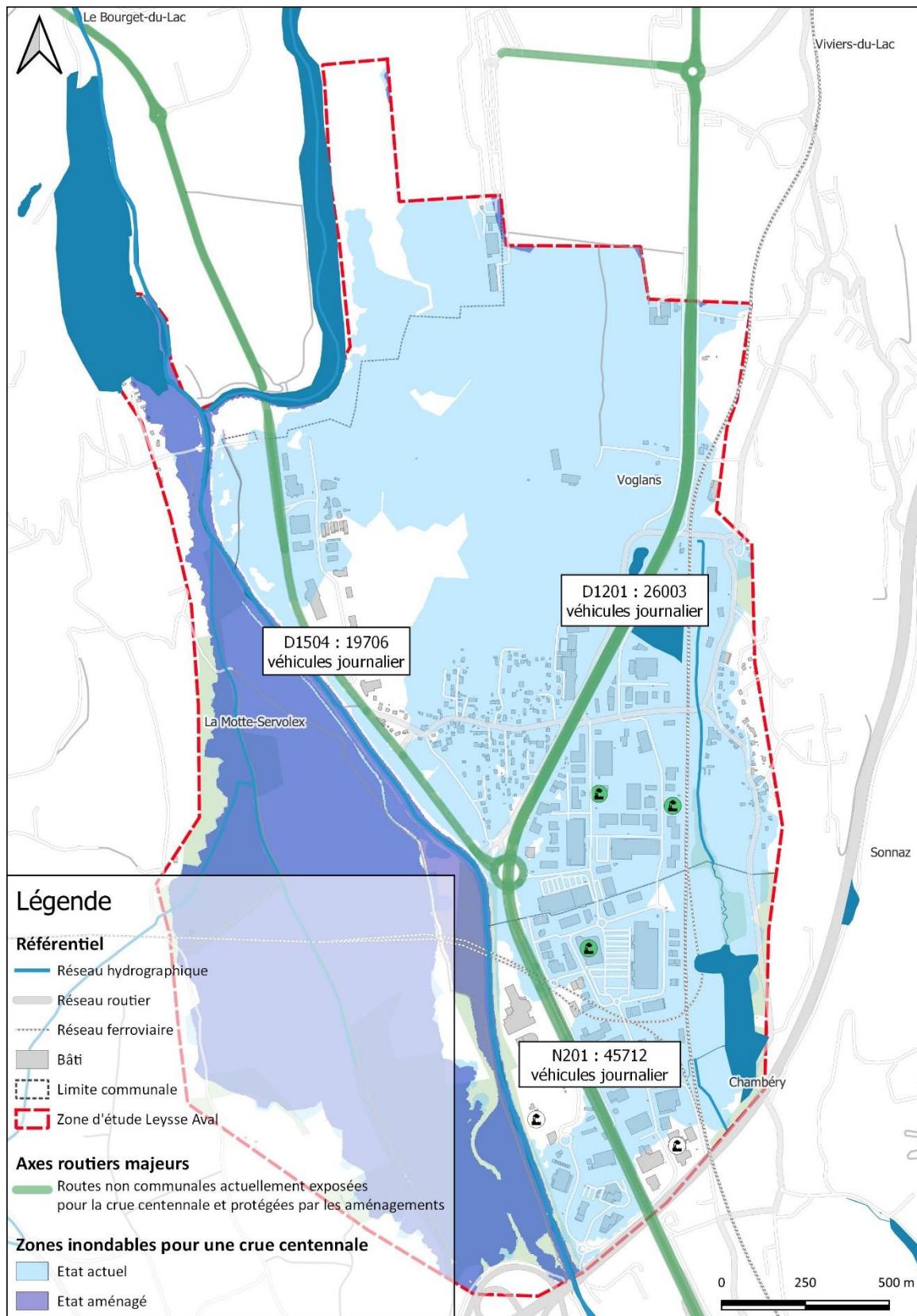
Analyse multicritères du projet de travaux de confortement des digues et de restauration écologique de la Leysse aval

#### ANNEXE 3

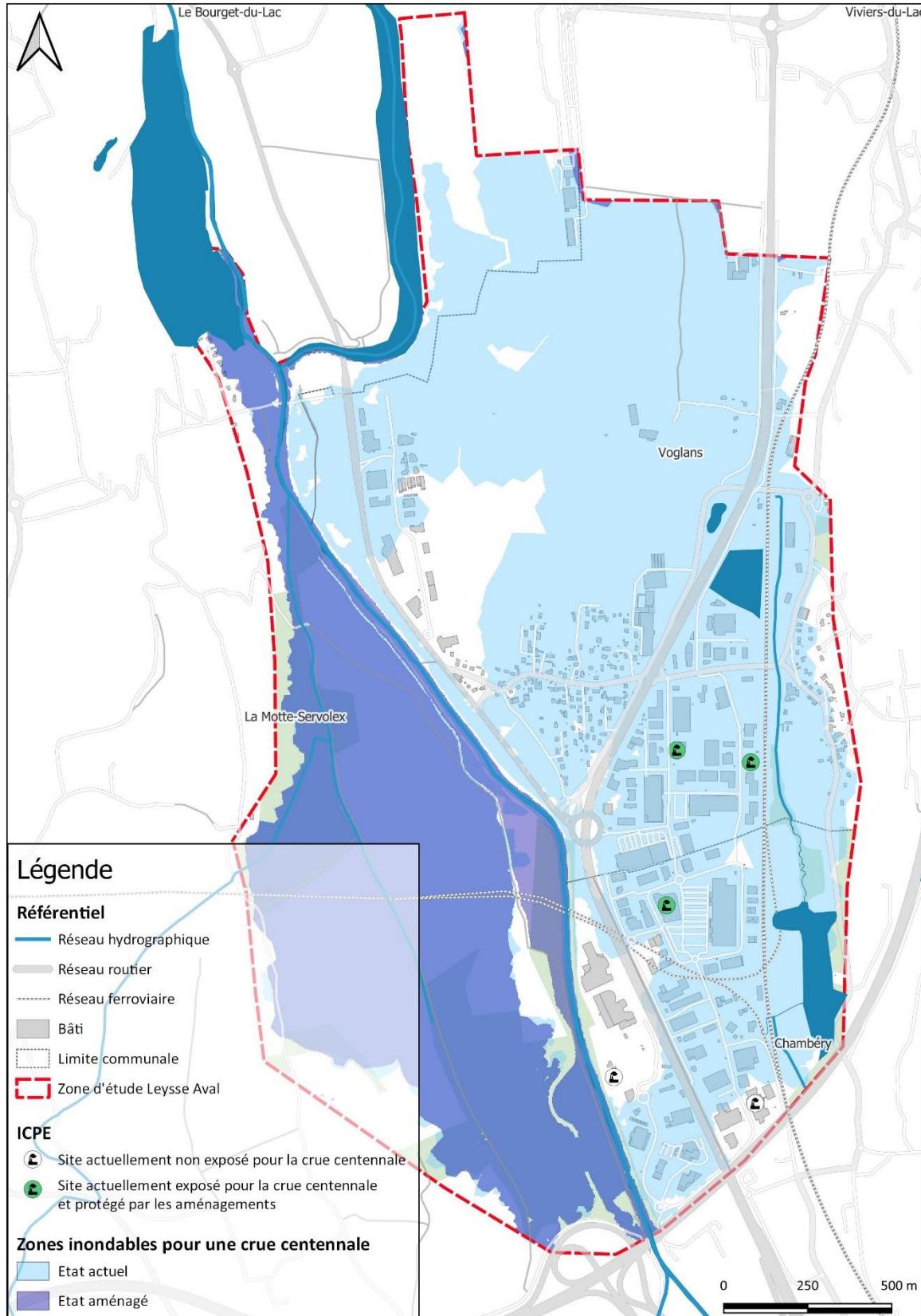
Bilan des recensements d'enjeux exposés et des calculs de dommages - AMC complète du scénario d'aménagement n°3

PERIODE DE RETOUR		Q10		Q30		Q100			Q500				
SITUATION		ETAT INITIAL		SCE 3		ETAT INITIAL		SCE 3		ETAT INITIAL		SCE 3	
HYPOTHESE DE COMPORTEMENT DES OUVRAGES		Pas de rupture	1 brèche en rive droite (Villarcher)	Pas de rupture	Pas de rupture	1 brèche en rive droite (Villarcher)	Pas de rupture	Pas de rupture	2 brèches en rive droite (Villarcher et Jean Lain)	Pas de rupture	4 brèches en rive droite (Villarcher, Jean Lain, confluence ruisseau des Marais) (Probabilité 100%)	2 brèches en rive droite (confluence ruisseau des Marais) (Probabilité 100%)	
<b>TOTAL DES DOMMAGES (€2020 HT, arrondi à 10 k€)</b>		<b>0 €</b>	<b>10 560 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>15 020 000 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>46 850 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>51 030 000 €</b>	<b>31 880 000 €</b>	
M1	Logements collectifs	Nombre de logements en zone inondable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Nombre d'habitants exposés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Total des dommages	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Logements individuels de plain-pied	Nombre de logements en zone inondable	0	120	0	0	131	0	0	134	0	143	50
		Nombre d'habitants exposés	0	188	0	0	202	0	0	205	0	219	80
		Total des dommages	0 €	1 380 000 €	0 €	0 €	1 610 000 €	0 €	0 €	1 690 000 €	0 €	1 880 000 €	510 000 €
	Logements individuels avec étage	Nombre de logements en zone inondable	0	43	0	0	45	0	0	48	0	50	19
		Nombre d'habitants exposés	0	114	0	0	118	0	0	124	0	131	50
		Total des dommages	0 €	240 000 €	0 €	0 €	270 000 €	0 €	0 €	320 000 €	0 €	320 000 €	100 000 €
	<b>Total des dommages aux logements</b>	<b>0 €</b>	<b>1 620 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 880 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>2 010 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>2 200 000 €</b>	<b>610 000 €</b>	
	<b>Nombre total d'habitants exposés</b>	<b>0</b>	<b>302</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>320</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>329</b>	<b>0</b>	<b>350</b>	<b>130</b>	
	<b>Dommages moyens par logement (arrondi à 1 k€)</b>		<b>10 000 €</b>			<b>11 000 €</b>			<b>11 000 €</b>		<b>11 000 €</b>	<b>9 000 €</b>	
	<b>Part représentée par les logements dans le total des dommages</b>		<b>15%</b>			<b>13%</b>			<b>4%</b>		<b>4%</b>	<b>4%</b>	
M2	Entreprises	Nombre d'entreprises exposées (au RDC) en zone inondable	0	72	0	0	89	0	0	143	0	155	90
		Nombre approximatif d'emplois exposés (entreprises au RDC uniquement)	0	1 260		0	1 520	0	0	2 340	0	2 530	1 660
		Dommes > 500 k€ pour 5 entreprises :	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Dommages calculés > 1.5 M€ (borne supérieure d'acceptabilité de la FDD) pour 7 entreprises :	
		- RECORD PORTES AUTOMATIQUES	- A2P CONNECTIQUE	- Magasins BUT, AU JARDIN DES PLANTES et CONFORAMA	- MITIEUX	- A2P CONNECTIQUE	-	-	-	-	-	- Concessions et agences de location automobile PEUGEOT BERNARD, CITROËN, ALPES EVASION, SIV73, JEAN LAIN NIPPON, CAR'GO	
		Entreprises associées aux plus forts dommages	-	-	-	-	-	-	-	-	- Magasin CASTORAMA,	=> Pour ces 8 entreprises, montants des dommages fixés à 1.5 M€.	
		Dommages > 1 M€ pour 3 autres entreprises :	- RECORD PORTES AUTOMATIQUES	- Concessions automobiles CARAVANING DU MARAIS et AXE AUTO	-	-	-	-	-	-	- Usine agroalimentaire BESSONE GBS	=> Pour ces 8 entreprises, montants des dommages fixés à 1.5 M€.	
		<b>Total des dommages aux entreprises</b>	<b>0 €</b>	<b>8 670 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>12 850 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>44 430 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>48 340 000 €</b>	<b>30 840 000 €</b>
		<b>Dommages moyens par entreprise (arrondi à 10 k€)</b>		<b>120 000 €</b>			<b>140 000 €</b>			<b>310 000 €</b>		<b>310 000 €</b>	<b>340 000 €</b>
		<b>Part représentée par la ou les entreprises associées aux plus forts dommages dans le total des dommages aux entreprises</b>		<b>40%</b>			<b>47%</b>			<b>32%</b>		<b>33%</b>	<b>19%</b>
		<b>Part représentée par les entreprises dans le total des dommages</b>		<b>82%</b>			<b>86%</b>			<b>95%</b>		<b>95%</b>	<b>97%</b>
M3	Equipements publics et ERP	Nombre de sites en zone inondable	0	3	0	0	3	0	0	3	0	3	3
		Sites en zone inondable	-	Aéroport Chambéry Savoie Mont-Blanc, centre équestre de Voglans, centre de loisirs Kabane	-	-	Aéroport Chambéry Savoie Mont-Blanc, centre équestre de Voglans, centre de loisirs Kabane	-	-	Aéroport Chambéry Savoie Mont-Blanc, centre équestre de Voglans, centre de loisirs Kabane	-	Aéroport Chambéry Savoie Mont-Blanc, centre équestre de Voglans, centre de loisirs Kabane	Aéroport Chambéry Savoie Mont-Blanc, centre équestre de Voglans, centre de loisirs Kabane
		<b>Total des dommages aux équipements publics et ERP</b>	<b>0 €</b>	<b>200 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>210 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>330 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>410 000 €</b>	<b>350 000 €</b>
		<b>Part représentée par l'aéroport Chambéry Savoie Mont-Blanc dans le total des dommages aux équipements publics et ERP</b>		<b>70%</b>			<b>71%</b>			<b>58%</b>		<b>68%</b>	<b>63%</b>
M4	Parcelles agricoles	<b>Part représentée par les équipements publics et ERP dans le total des dommages</b>		<b>2%</b>			<b>1%</b>			<b>1%</b>		<b>1%</b>	<b>1%</b>
		Surface totale de parcelles agricoles en zone inondable (ha)	0	126	0	64	140	64	70	193	70	196	188
		<b>Total des dommages aux parcelles agricoles</b>	<b>0 €</b>	<b>70 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>80 000 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>80 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>80 000 €</b>	<b>80 000 €</b>
		<b>Part représentée par les parcelles agricoles dans le total des dommages</b>		<b>0.7%</b>		<b>100%</b>	<b>0.5%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>0.2%</b>	<b>100%</b>	<b>0.2%</b>	<b>0%</b>

**Annexe 4 : Indicateur P5 – carte des routes structurantes exposées pour la crue de projet avant et après réalisation des aménagements**



## Annexe 5 : Indicateur P10 – carte des ICPE exposés pour la crue de projet avant et après réalisation des aménagements



**Annexe 6 : Tableau détaillé du calcul des indicateurs synthétiques financiers**

**CISALB**
**PAPI du bassin versant du lac du Bourget**

Analyse multicritères du projet de travaux de confortement des digues et de restauration écologique de la Leysse aval

**ANNEXE 6**
*Evaluation des indicateurs synthétiques financiers*

Année	Taux d'actualisation	Coeff d'actualisation	DMAref (k)	DMAref	DMAc (k)	DMAc	DEMA (k)	DEMA (k) actualisés	B	B/DEMaref	Cref (k)	Cref	Clc (k)	Clc	CI	CEref (k)	Cref (k)	CADref (k)	CADref	CEc (k)	CRc (k)	CADc (k)	CADc	CAD	C	Cmoy	B/C	positif	VAN	positif	
0																															
1	0.025	1.0	1 024 074 €	1 024 074 €	238 528 €	238 528 €	785 546 €	766 386 €	766 386 €	75%	285 407 €	285 407 €	7 710 000 €	7 243 506 €	68 460 €	1 111 €	69 571 €	69 571 €	30 000 €	30 000 €	60 000 €	60 000 €	-9 337 €	7 234 168 €	7 415 023 €	0.1	1	-6 467 783 €	0		
2	0.025	1.0	993 830 €	2 017 904 €	238 528 €	238 528 €	755 302 €	718 907 €	1 485 293 €	74%	274 419 €	559 826 €	0 €	7 710 000 €	6 805 639 €	66 979 €	2 178 €	69 158 €	138 728 €	30 000 €	30 000 €	60 000 €	120 000 €	-17 826 €	6 787 813 €	3 521 702 €	0.2	1	-5 302 520 €	0	
3	0.025	0.9	964 751 €	2 982 655 €	238 528 €	238 528 €	726 223 €	674 370 €	2 159 663 €	72%	263 854 €	823 679 €	0 €	7 710 000 €	6 394 634 €	65 556 €	3 205 €	68 761 €	207 489 €	30 000 €	30 000 €	60 000 €	180 000 €	-25 526 €	6 369 108 €	2 230 061 €	0.3	1	-4 209 444 €	0	
4	0.025	0.9	936 792 €	3 919 447 €	238 528 €	238 528 €	698 263 €	632 592 €	2 792 255 €	71%	253 695 €	1 077 374 €	0 €	7 710 000 €	64 187 €	4 192 €	68 379 €	275 868 €	30 000 €	30 000 €	60 000 €	240 000 €	-32 494 €	5 976 337 €	1 588 617 €	0.5	1	-3 184 082 €	0		
5	0.025	0.9	909 908 €	4 828 355 €	238 528 €	238 528 €	671 380 €	593 402 €	3 386 658 €	70%	243 928 €	1 321 302 €	0 €	7 710 000 €	6 646 678 €	62 871 €	5 141 €	68 012 €	343 879 €	30 000 €	30 000 €	60 000 €	300 000 €	-28 782 €	5 607 895 €	1 207 082 €	0.6	1	-2 222 237 €	0	
6	0.025	0.9	884 060 €	5 713 416 €	238 528 €	238 528 €	645 532 €	556 640 €	3 942 298 €	69%	234 537 €	1 555 939 €	0 €	7 710 000 €	5 306 714 €	61 605 €	6 054 €	67 659 €	411 538 €	30 000 €	30 000 €	60 000 €	360 000 €	-44 441 €	5 262 273 €	955 365 €	0.7	1	-1 319 975 €	0	
7	0.025	0.8	859 207 €	6 572 623 €	238 528 €	238 528 €	620 679 €	522 156 €	4 464 454 €	68%	225 507 €	1 781 346 €	0 €	7 710 000 €	4 987 570 €	60 388 €	6 931 €	67 320 €	478 858 €	30 000 €	30 000 €	60 000 €	420 000 €	-49 515 €	4 938 056 €	777 721 €	0.9	1	-47 302 602 €	0	
8	0.025	0.8	835 311 €	7 407 934 €	238 528 €	238 528 €	596 783 €	489 808 €	4 954 261 €	67%	216 825 €	1 998 171 €	0 €	7 710 000 €	4 687 964 €	59 218 €	7 775 €	66 993 €	545 851 €	30 000 €	30 000 €	60 000 €	480 000 €	-54 047 €	4 653 917 €	646 280 €	1.1	1	-320 344 €	0	
9	0.025	0.8	812 335 €	8 220 270 €	238 528 €	238 528 €	573 807 €	459 463 €	5 413 724 €	66%	208 477 €	2 206 648 €	0 €	7 710 000 €	4 406 690 €	58 093 €	8 586 €	66 680 €	612 530 €	30 000 €	30 000 €	60 000 €	540 000 €	-58 077 €	4 348 613 €	545 563 €	1.2	1	-1 065 112 €	0	
10	<b>0.025</b>	<b>0.8</b>	<b>790 244 €</b>	<b>9 010 513 €</b>	<b>238 528 €</b>	<b>238 528 €</b>	<b>551 719 €</b>	<b>430 999 €</b>	<b>5 844 723 €</b>	<b>65%</b>	<b>200 451 €</b>	<b>2 407 099 €</b>	<b>0 €</b>	<b>7 710 000 €</b>	<b>4 142 618 €</b>	<b>57 012 €</b>	<b>9 366 €</b>	<b>66 376 €</b>	<b>678 908 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>60 000 €</b>	<b>600 000 €</b>	<b>-61 643 €</b>	<b>4 080 975 €</b>	<b>466 287 €</b>	<b>1.4</b>	<b>1</b>	<b>1 763 749 €</b>	<b>0</b>	
11	0.025	0.8	769 002 €	9 779 516 €	238 528 €	238 528 €	530 474 €	404 298 €	6 249 022 €	64%	192 734 €	2 559 833 €	0 €	7 710 000 €	3 894 687 €	55 972 €	10 116 €	66 089 €	744 996 €	30 000 €	30 000 €	60 000 €	660 000 €	-64 779 €	3 829 908 €	402 546 €	1.6	1	-2 419 114 €	0	
12	0.025	0.7	748 579 €	10 528 695 €	238 528 €	238 528 €	510 051 €	379 251 €	6 628 273 €	63%	185 313 €	2 785 146 €	0 €	7 710 000 €	3 661 904 €	54 972 €	10 837 €	65 809 €	810 805 €	30 000 €	30 000 €	60 000 €	720 000 €	-67 519 €	3 594 385 €	350 406 €	1.8	1	-3 033 887 €	0	
13	0.025	0.7	728 942 €	11 257 037 €	238 528 €	238 528 €	490 414 €	355 756 €	6 984 029 €	62%	178 179 €	2 963 325 €	0 €	7 710 000 €	3 443 335 €	54 010 €	11 530 €	65 541 €	876 346 €	30 000 €	30 000 €	60 000 €	780 000 €	-69 891 €	3 373 443 €	307 146 €	2.1	1	3 610 586 €	0	
14	0.025	0.7	710 061 €	11 967 098 €	238 528 €	238 528 €	471 533 €	333 717 €	7 317 746 €	61%	171 319 €	3 134 644 €	0 €	7 710 000 €	3 234 104 €	53 086 €	12 197 €	65 283 €	941 629 €	30 000 €	30 000 €	60 000 €	840 000 €	-71 926 €	3 166 178 €	270 824 €	2.3	1	4 151 568 €	0	
15	0.025	0.7	691 907 €	12 650 006 €	238 528 €	238 528 €	453 379 €	313 043 €	7 630 788 €	60%	164 723 €	3 299 367 €	0 €	7 710 000 €	3 045 390 €	52 197 €	12 838 €	65 035 €	1 006 665 €	30 000 €	30 000 €	60 000 €	900 000 €	-73 648 €	2 971 742 €	240 017 €	2.6	1	4 659 046 €	0	
16	0.025	0.7	674 452 €	13 333 458 €	238 528 €	238 528 €	435 924 €	293 649 €	7 924 438 €	59%	158 381 €	3 457 748 €	0 €	7 710 000 €	2 864 423 €	51 343 €	13 454 €	64 797 €	1 071 461 €	30 000 €	30 000 €	60 000 €	960 000 €	-75 083 €	2 789 340 €	213 661 €	2.8	1	5 135 098 €	0	
17	0.025	0.7	657 669 €	13 991 127 €	238 528 €	238 528 €	419 141 €	275 477 €	8 199 895 €	59%	152 284 €	3 610 031 €	0 €	7 710 000 €	2 694 479 €	50 521 €	14 047 €	64 568 €	1 136 029 €	30 000 €	30 000 €	60 000 €	1 020 000 €	-76 254 €	2 618 225 €	190 941 €	3.1	1	5 581 670 €	0	
18	0.025	0.6	641 532 €	14 632 659 €	238 528 €	238 528 €	403 004 €	258 392 €	8 458 287 €	58%	146 421 €	3 756 452 €	0 €	7 710 000 €	2 534 880 €	49 731 €	14 617 €	64 347 €	1 200 377 €	30 000 €	30 000 €	60 000 €	1								

**Annexe 7 : Tableau détaillé du calcul des indicateurs synthétiques liés aux enjeux**

## CISALB

### PAPI du bassin versant du lac du Bourget

Analyse multicritères du projet de travaux de confortement des digues et de restauration écologique de la Leysse aval

#### ANNEXE 7

Evaluation des indicateurs synthétiques liés aux enjeux protégés

Année	Taux d'actualisation	Coeff d'actualisation	Cmoy	NMA0 emploi	NMAc emploi	NMA0 emploi - NMAc emploi	Cmoy/NMA0 emploi - NMAc emploi	NMRef emploi (k)	NE emploi (k)	Somme NE emploi	NEMA emploi	Cmoy/NEMA emploi	NMA0 habitant	NMAc habitant	NMA0 habitant - NMAc habitant	Cmoy/NMA0 habitant - NMAc habitant	NMRef habitants (k)	NEMA habitants (k)	Somme NE habitants	NEMA habitants	Cmoy/NEMA habitants	
0																						
1	0.025	1.0	7 415 023 €	62	0	62	120 276.12 €	59	59	59	125 092 €	11	0	11	658 089 €	1	1	1	1	1	6 745 140 €	
2	0.025	1.0	3 521 702 €	62	0	62	57 124 €	57	116	58	30 289 €	11	0	11	312 554 €	1	1	2	1	1	1 530 063 €	
3	0.025	0.9	2 230 061 €	62	0	62	36 173 €	55	55	171	57 13 036 €	11	0	11	197 920 €	1	1	4	1	1	617 369 €	
4	0.025	0.9	1 588 617 €	62	0	62	25 768 €	53	53	224	56 7 100 €	11	0	11	140 991 €	1	1	5	1	1	315 458 €	
5	0.025	0.9	1 207 082 €	62	0	62	19 580 €	51	51	274	55 4 399 €	11	0	11	107 130 €	2	2	7	1	1	183 513 €	
6	0.025	0.9	955 365 €	62	0	62	15 497 €	49	49	323	54 2 957 €	11	0	11	84 789 €	2	2	8	1	1	115 913 €	
7	0.025	0.8	777 721 €	62	0	62	12 615 €	47	47	370	53 2 102 €	11	0	11	69 023 €	2	2	10	1	1	77 511 €	
8	0.025	0.8	646 280 €	62	0	62	10 483 €	45	45	415	52 1 557 €	11	0	11	57 358 €	2	2	12	1	1	54 052 €	
9	0.025	0.8	545 563 €	62	0	62	8 849 €	43	43	458	51 1 190 €	11	0	11	48 419 €	2	2	14	2	2	38 926 €	
10	0.025	0.8	466 287 €	62	0	62	7 563 €	42	42	500	50 933 €	11	0	11	41 383 €	2	2	16	2	2	28 760 €	
11	0.025	0.8	402 546 €	62	0	62	6 530 €	40	40	540	49 746 €	11	0	11	35 726 €	2	2	19	2	2	21 697 €	
12	0.025	0.7	350 406 €	62	0	62	5 684 €	38	38	578	48 606 €	11	0	11	31 099 €	2	2	21	2	2	16 654 €	
13	0.025	0.7	307 146 €	62	0	62	4 982 €	37	37	615	47 499 €	11	0	11	27 259 €	3	3	24	2	2	12 973 €	
14	0.025	0.7	270 824 €	62	0	62	4 393 €	36	36	651	47 416 €	11	0	11	24 036 €	3	3	26	2	2	10 234 €	
15	0.025	0.7	240 017 €	62	0	62	3 893 €	34	34	685	46 350 €	11	0	11	21 302 €	3	3	29	2	2	8 163 €	
16	0.025	0.7	213 661 €	62	0	62	3 466 €	33	33	718	45 298 €	11	0	11	18 963 €	3	3	33	2	2	6 574 €	
17	0.025	0.7	190 941 €	62	0	62	3 097 €	32	32	750	44 255 €	11	0	11	16 946 €	3	3	36	2	2	5 340 €	
18	0.025	0.6	171 228 €	62	0	62	2 777 €	30	30	780	43 219 €	11	0	11	15 197 €	3	3	39	2	2	4 371 €	
19	0.025	0.6	154 024 €	62	0	62	2 498 €	29	29	809	43 190 €	11	0	11	13 670 €	4	4	43	2	2	3 603 €	
20	0.025	0.6	138 931 €	62	0	62	2 254 €	28	28	838	42 166 €	11	0	11	12 330 €	4	4	46	2	2	2 989 €	
21	0.025	0.6	125 631 €	62	0	62	2 038 €	27	27	865	41 145 €	11	0	11	11 150 €	4	4	50	2	2	2 494 €	
22	0.025	0.6	113 862 €	62	0	62	1 847 €	26	26	891	40 128 €	11	0	11	10 105 €	4	4	54	2	2	2 091 €	
23	0.025	0.6	103 409 €	62	0	62	1 677 €	25	25	916	40 113 €	11	0	11	9 176 €	4	4	59	3	3	1 763 €	
24	0.025	0.6	94 093 €	62	0	62	1 526 €	24	24	940	39 100 €	11	0	11	8 351 €	4	4	63	3	3	1 492 €	
25	0.025	0.5	85 765 €	62	0	62	1 391 €	23	23	963	39 89 €	11	0	11	7 612 €	5	5	68	3	3	1 269 €	
26	0.025	0.5	78 300 €	62	0	62	1 270 €	22	22	985	38 80 €	11	0	11	6 949 €	5	5	72	3	3	1 083 €	
27	0.025	0.5	71 592 €	62	0	62	1 161 €	21	21	1006	37 71 €	11	0	11	6 354 €	5	5	77	3	3	928 €	
28	0.025	0.5	65 548 €	62	0	62	1 063 €	21	21	1027	37 64 €	11	0	11	5 817 €	5	5	82	3	3	797 €	
29	0.025	0.5	60 093 €	62	0	62	975 €	20	20	1047	36 57 €	11	0	11	5 333 €	5	5	87	3	3	688 €	
30	0.025	0.5	55 158 €	62	0	62	895 €	19	19	1066	36 52 €	11	0	11	4 895 €	5	5	93	3	3	595 €	
31	0.025	0.5	50 685 €	62	0	62	822 €	18	18	1084	35 47 €	11	0	11	4 498 €	6	6	98	3	3	516 €	
32	0.025	0.5	46 625 €	62	0	62	756 €	18	18	1101	34 42 €	11	0	11	4 138 €	6	6	104	3	3	449 €	
33	0.025	0.4	42 933 €	62	0	62	696 €	17	17	1118	34 38 €	11	0	11	3 810 €	6	6	110	3	3	391 €	
34	0.025	0.4	39 571 €	62	0	62	642 €	16	16	1134	33 35 €	11	0	11	3 512 €	6	6	116	3	3	342 €	
35	0.025	0.4	36 505 €	62	0	62	592 €	16	16	1150	33 32 €	11	0	11	3 240 €	6	6	122	3	3	300 €	
36	0.025	0.4	33 705 €	62	0	62	547 €	15	15	1165	32 29 €	11	0	11	2 991 €	6	6	128	4	4	263 €	
37	0.025	0.4	31 148 €	62	0	62	505 €	14	14	1179	32 26 €	11	0	11	2 764 €	6	6	134	4	4	232 €	
38	0.025																					